

Rapport d'activité 2006



Sommaire



01

→ P. 4 - Repères
Une mission de service public

02

→ P. 8 - Stratégie
Pour une protection durable
de l'environnement
p. 10 - Plan de prévention
et de valorisation
des déchets
p. 13 - Réduction
des gaz à effet de serre
et des pollutions
p. 16 - La concertation
en action
p. 18 - Une politique
volontariste pour diversifier
les modes de traitement

03

→ P. 20 - Activités
Le traitement des déchets
ménagers
p. 22 - La valorisation
matière : une seconde vie
pour les matières recyclables
p. 27 - La valorisation
énergétique : quand
les déchets deviennent
source d'énergie
p. 32 - Enfouissement
technique : une période
transitoire avec
la fermeture d'Issy 1



04

→ P. 36 - Budget
et organisation
Un budget maîtrisé, une
organisation fonctionnelle
→ P. 46 - Chiffres clés

« 2006 restera une année exceptionnelle à maints égards et les engagements pris auront été tenus. »



Anticipation : 2006 a été marquée par l'arrêt, en février, de l'usine d'Issy 1 et sa transformation en centre de transfert provisoire jusqu'à la mise en service d'Isséane, prévue à l'été 2007, après une réquisition préfectorale de deux mois d'hiver pour garantir la continuité du chauffage urbain dans le secteur. Les surcoûts induits avaient été prévus à leur juste niveau avec la croissance régulière de la redevance annuelle décidée dès 2001.

Innovation : Nos deux projets en Seine-Saint-Denis de centres de traitement par biométhanisation après tri de la partie fermentescible de 400 000 tonnes d'ordures ménagères ont été lancés, l'un à Romainville en remplacement du centre de transfert actuel, l'autre à Blanc-Mesnil - Aulnay-sous-Bois dans un partenariat original avec le SIAAP. Ces capacités de traitement supplémentaires témoignent de la diversification des modes de valorisation des déchets ménagers engagée par le SYCTOM.

Prévention : Nos actions en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement ont connu des avancées significatives : maintien des rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique d'Ivry et de Saint-Ouen très en deçà des seuils réglementaires avec la mise en service des nouveaux dispositifs de traitement des fumées ; développement du transport alternatif à la route avec l'augmentation des tonnages transportés par voie d'eau ; croissance constante de la valorisation matière via les collectes sélectives et une meilleure efficacité des process de tri ; campagnes de prévention des déchets à la source avec une mobilisation forte de nos communes adhérentes et des deux syndicats primaires.

Transparence : Ce rapport d'activité détaille toutes ces orientations. Il participe aux efforts constants du SYCTOM pour assurer une parfaite lisibilité de son activité et éclairer nos concitoyens sur les enjeux de notre mission de service public.

François DAGNAUD,
Président du SYCTOM de l'agglomération parisienne

Une mission de service public

85 communes solidaires pour traiter les déchets ménagers

Avec la décentralisation, en 1984, 60 communes se sont regroupées dans un syndicat intercommunal pour traiter ensemble les déchets de leurs habitants. De cette union est né le plus important syndicat européen de traitement et de valorisation des déchets : le SYCTOM, Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne. Il assure une mission de service public.

En 2006, il a traité 2,49 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,48 millions d'habitants, ce qui représente 50 % de la population francilienne et 9 % de la population française. Chaque Francilien a jeté en moyenne 484 kg de déchets, contre une moyenne nationale de 454 kg* par an.

*Source Ademe-Ifen 2002.

La composition du SYCTOM

Les 85 communes aujourd'hui adhérentes sont membres du SYCTOM :

➤ **soit par l'intermédiaire de syndicats primaires**, le SITOM93 et le SYELOM, dont la constitution a précédé celle du SYCTOM :
- le SITOM93 (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-

Saint-Denis) rassemble 38 communes de Seine-Saint-Denis (24 communes adhérentes directes et 14 par le biais de 3 intercommunalités),

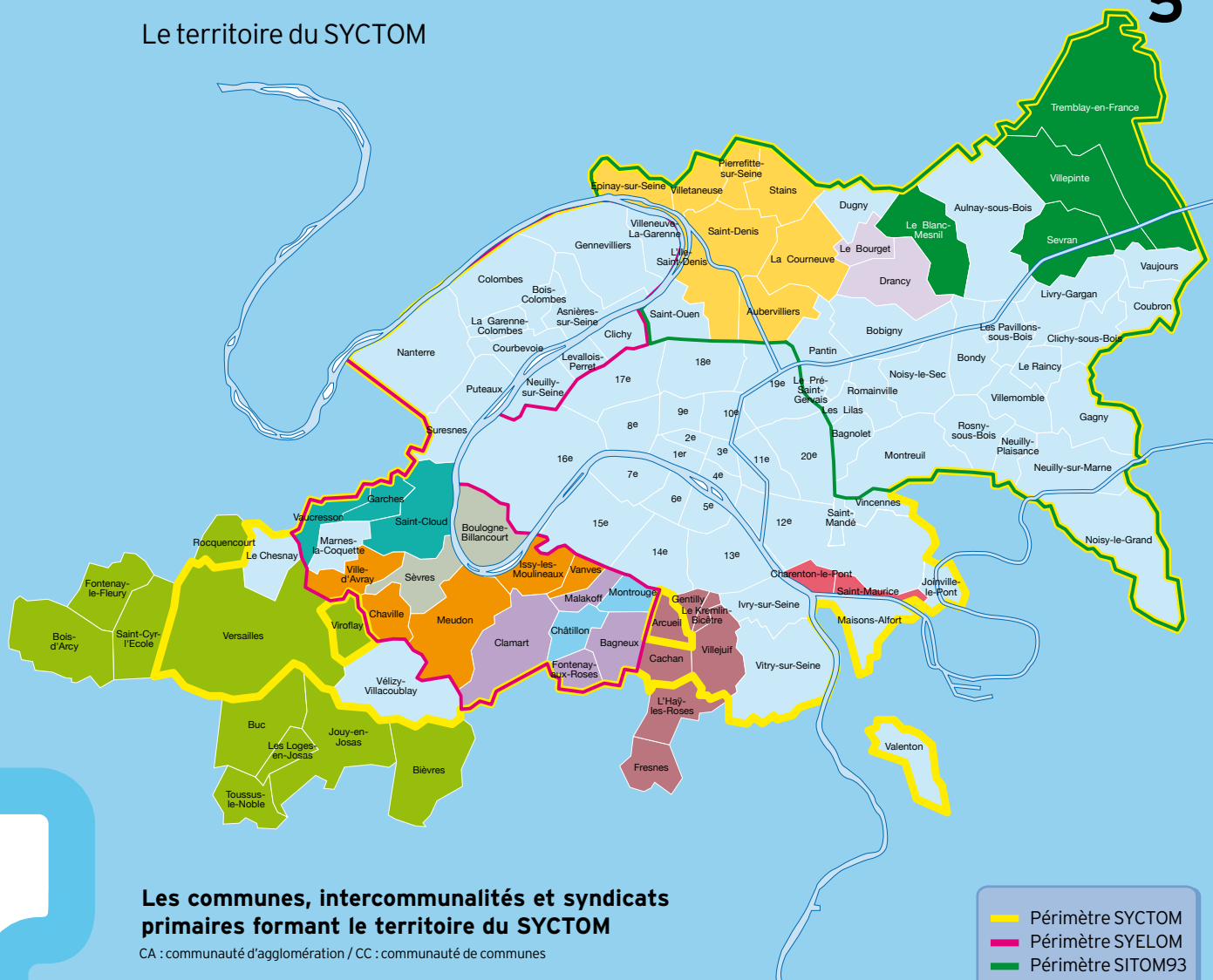
- le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères) regroupe 30 communes des Hauts-de-Seine (14 communes adhérentes directes et 16 par le biais de 5 intercommunalités).

Ces deux syndicats primaires sont des partenaires privilégiés du SYCTOM. Auprès de leurs adhérents, ils assurent une mission d'information, d'aide à la décision et au suivi de leurs collectes sélectives. Ils délèguent au SYCTOM la responsabilité du traitement et de la valorisation de leurs déchets ;

➤ **soit directement**. C'est le cas de la Ville de Paris, de 3 communes des Yvelines et de 13 communes du Val-de-Marne, soit 17 communes adhérentes directes (10 communes adhèrent directement et 7 par le biais de 3 intercommunalités).

Le SYCTOM est un établissement public administratif relevant du code général des collectivités territoriales. Le comité syndical fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal.

Le territoire du SYCTOM



Les communes, intercommunalités et syndicats primaires formant le territoire du SYCTOM

CA : communauté d'agglomération / CC : communauté de communes

- CA Val de Seine
- CA Cœur de Seine
- CC Grand Parc
- CA Val de Bièvre
- CA Drancy - Le Bourget*
- SEAPFA
- CA Plaine Commune
- CC Charenton - St-Maurice
- CA Sud de Seine
- CC Châtillon - Montrouge
- CA Arc de Seine

- Périmètre SYCTOM
- Périmètre SYELOM
- Périmètre SITOM93

*Cette intercommunalité est compétente en matière de collecte des déchets depuis le 21 décembre 2006.

5,48 millions
d'habitants
sur le territoire du SYCTOM en 2006.

85 communes
dans 5 départements d'Ile-de-France,
11 intercommunalités et 2 syndicats primaires.

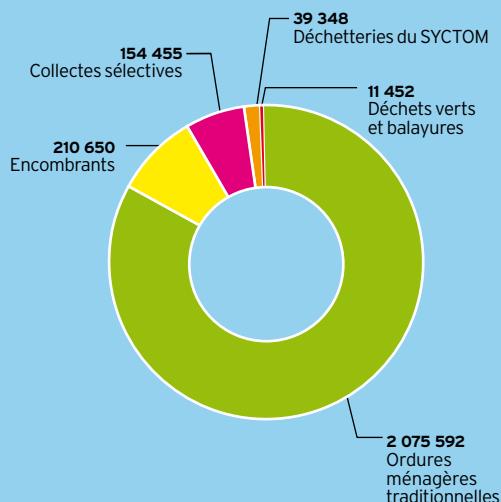
2,49 millions
de tonnes
de déchets

traitées par le SYCTOM en 2006
(sur 2,65 millions de tonnes collectées
sur le territoire avec les communes
non déversantes et le verre,
qui ne transite pas par le SYCTOM).

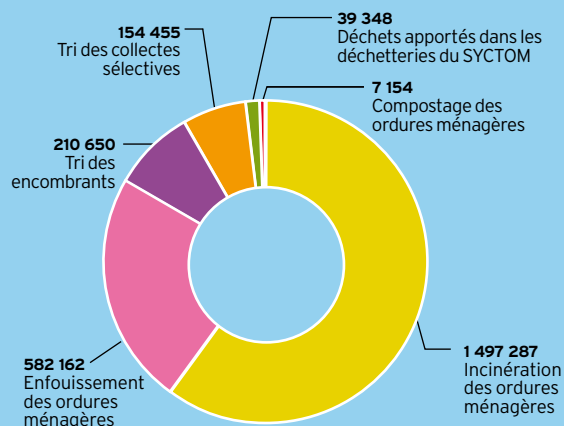
Répartition des 2,49 millions de tonnes de déchets traitées par le SYCTOM

Par mode de collecte

(en tonnes)

**Par mode de traitement**

(en tonnes)



Cinq sources de déchets

Cinq sources différentes alimentent le gisement des déchets collectés par les communes et les intercommunalités membres du SYCTOM :

Les collectes d'ordures ménagères traditionnelles

Il s'agit de déchets mélangés non recyclables (restes de repas, déchets souillés, etc.) que l'utilisateur jette dans sa poubelle. Ils sont acheminés vers les centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM, dans lesquels ils sont brûlés pour produire de l'énergie (électricité, vapeur pour le réseau de chauffage urbain).

Les collectes sélectives

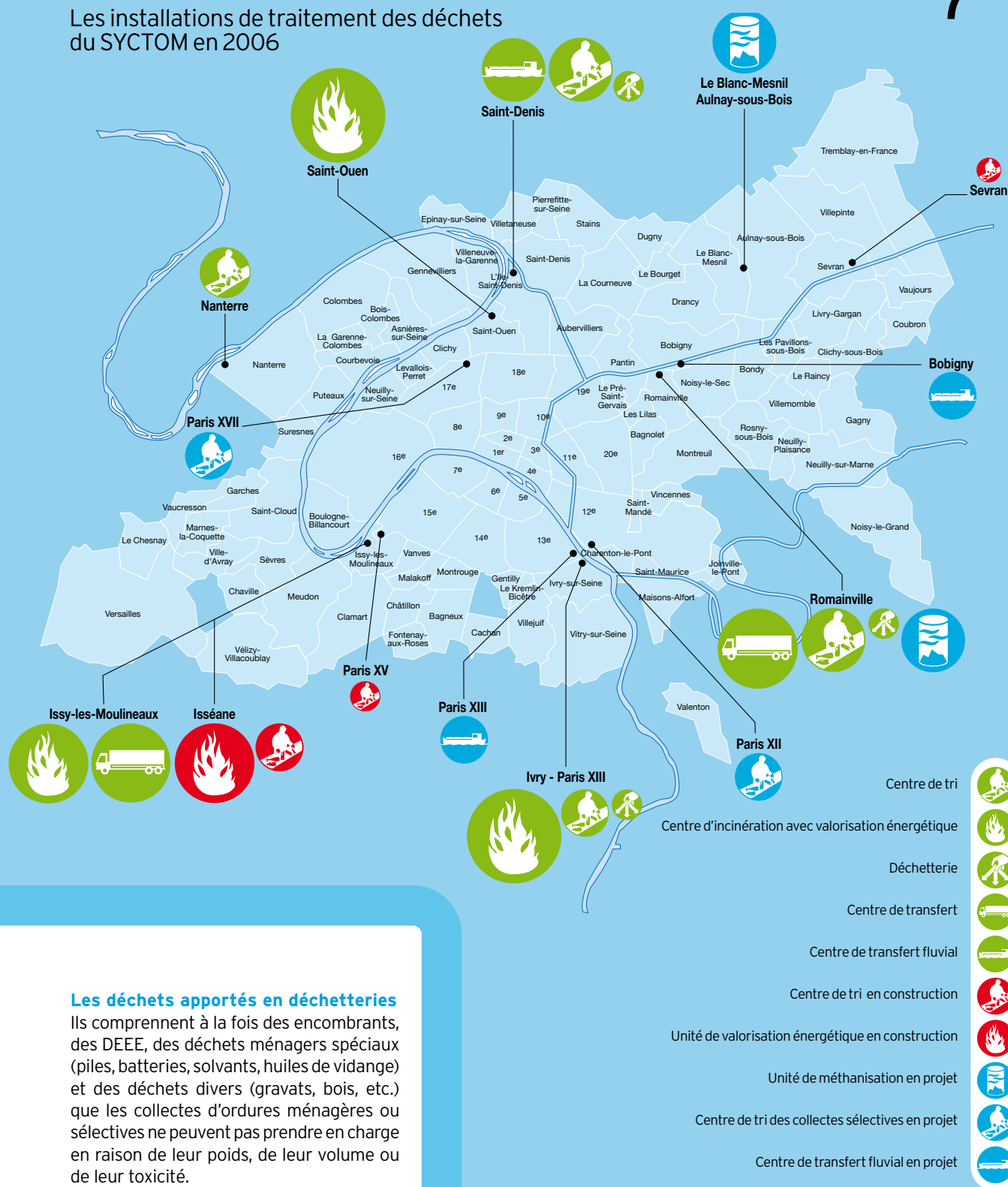
Ce sont des déchets recyclables que l'utilisateur a triés et jetés dans des poubelles spécifiques : journaux et magazines, emballages cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes en acier et en aluminium, bouteilles et bords en verre.

Le verre est récupéré directement par les verriers et n'est donc pas traité dans les centres du SYCTOM. Les autres déchets sont triés par type de matériaux dans les centres de tri du SYCTOM puis récupérés par des industriels du recyclage pour une valorisation matière, leur donnant ainsi une seconde vie.

Les objets encombrants

Issus de l'activité domestique des ménages, ils regroupent les meubles usagés, les matelas ou encore des appareils électroménagers. Ces derniers, qui font partie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), font dorénavant l'objet d'une réglementation particulière ayant amené la création de filières de reprise et de valorisation qui leur sont propres. Les objets encombrants sont pris en charge par des collectes spécifiques et expédiés vers des centres de tri spécialisés du SYCTOM, où ils bénéficient d'une valorisation matière.

Les installations de traitement des déchets du SYCTOM en 2006



Les déchets apportés en déchetteries

Ils comprennent à la fois des encombrants, des DEEE, des déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, solvants, huiles de vidange) et des déchets divers (gravats, bois, etc.) que les collectes d'ordures ménagères ou sélectives ne peuvent pas prendre en charge en raison de leur poids, de leur volume ou de leur toxicité.

Placés dans des conteneurs distincts, certains de ces déchets sont recyclés, d'autres traités, incinérés ou envoyés en centres d'enfouissement technique.

Les déchets verts

Provenant de l'entretien des jardins et des espaces verts, ils se composent de tontes de gazon, de feuilles, de branchages... Ils sont collectés par les communes ou apportés en déchetteries.

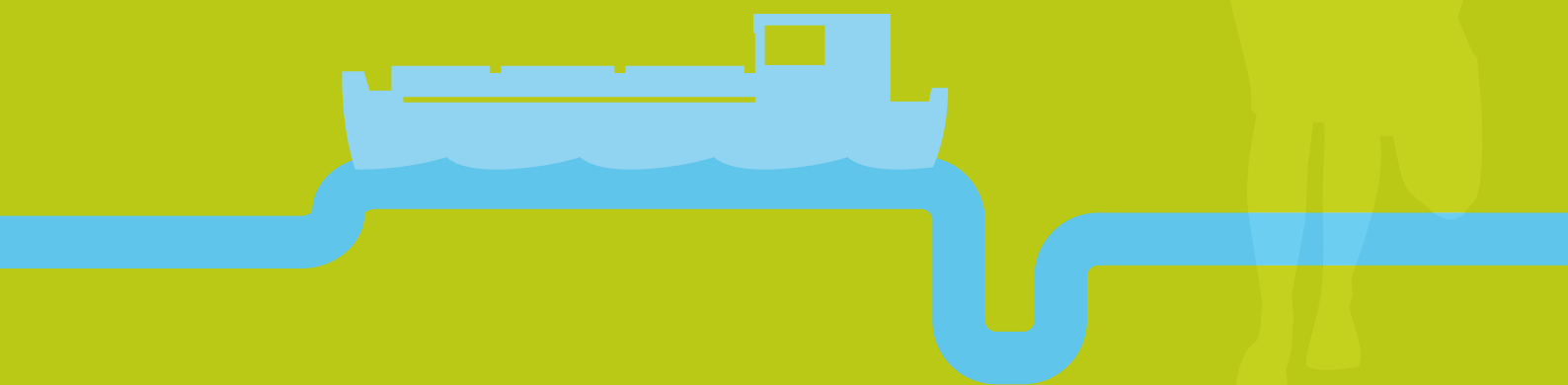
Issy-les-Moulineaux

Ce centre d'incinération a fonctionné jusqu'au 22 février 2006 en raison de la réquisition de l'État pour assurer la continuité du chauffage urbain. Il est reconverti depuis le 23 février en unité de transfert provisoire des déchets, qui fonctionnera ainsi jusqu'à la mise en service d'Isséane.

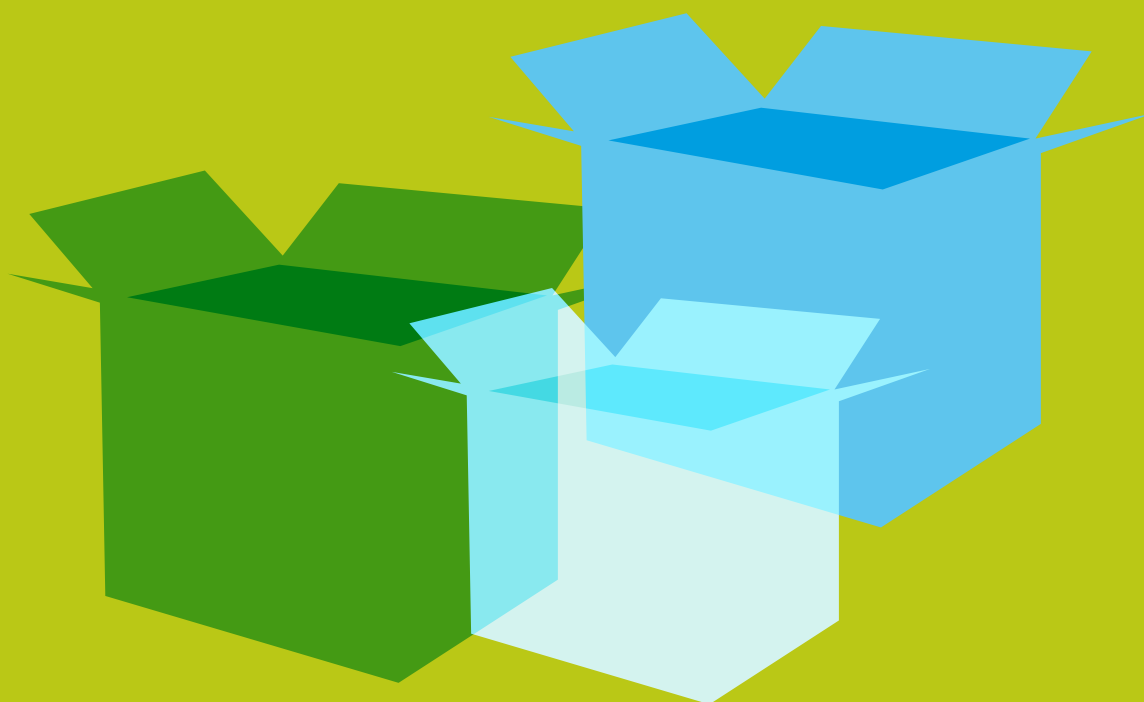
De 501 000 à 730 000 t
De 251 000 à 500 000 t
De 61 000 à 250 000 t
De 31 000 à 60 000 t
De 16 000 à 30 000 t
De 0 à 15 000 t

Échelle en rapport avec la capacité de traitement annuelle des centres.

Stratégie



En 2006, le SYCTOM a poursuivi sa politique de protection durable de l'environnement sur plusieurs fronts : prévention des déchets, réduction des sources de pollution et de nuisances, contribution à la réduction de l'effet de serre, extension des capacités de tri et de valorisation des déchets, recours accru aux transports alternatifs et développement de la filière de méthanisation.



02

9



**Pour une
protection
durable de
l'environnement**

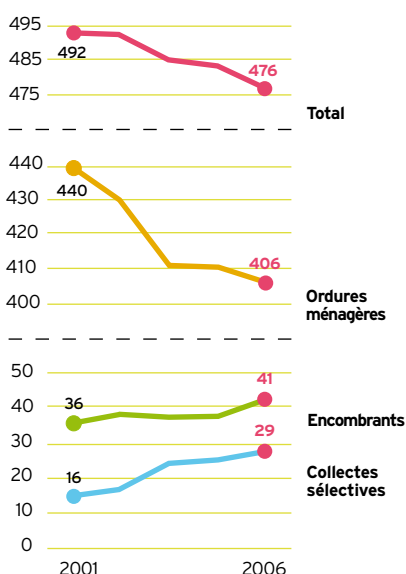


Plan de prévention et de valorisation des déchets



Moins de déchets, plus de tri

Une baisse des quantités de déchets traitées par le SYCTOM depuis 2001 (en kg/hab./an)



Évolution constatée sur un périmètre constant constitué de 76 communes et de 5,05 millions d'habitants.

En octobre 2004, le SYCTOM a lancé un plan de prévention et de réduction des déchets à traiter par incinération ou mise en décharge. L'objectif est de parvenir à diminuer de 300 000 tonnes par an d'ici à 2010 les quantités d'ordures ménagères traitées en usines d'incinération ou en centres de stockage en développant la méthanisation, la valorisation matière et la prévention des déchets.

Pour atteindre cet objectif, ce plan joue sur deux leviers :

- faire évoluer les comportements de l'ensemble des acteurs (habitants, administrations, entreprises) en termes de consommation des ressources naturelles et de préservation de l'environnement ;
- améliorer la valorisation des déchets et diversifier leurs modes de traitement.

Ce plan, mis en œuvre depuis deux ans, a créé une dynamique dans les collectivités membres du Syndicat. Son bilan est encourageant.

Une baisse des tonnages traités

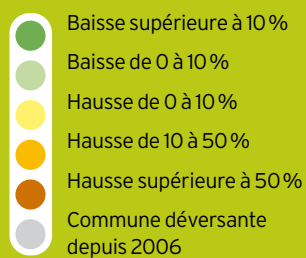
La zone étudiée (à périmètre constant) correspond à une population de 5,05 millions

d'habitants (Insee 1999) et porte sur la période 2001-2006. Le total des tonnages réceptionnés par le SYCTOM a baissé de 3% en cinq ans, passant de 492 kg par habitant en 2001 à 476 kg en 2006, soit plus de 70 000 tonnes de moins à traiter. Pour les ordures ménagères, cette baisse est plus forte (- 8%) et régulière. Ainsi, plus de 175 000 tonnes de moins ont été traitées en incinération ou en décharge.

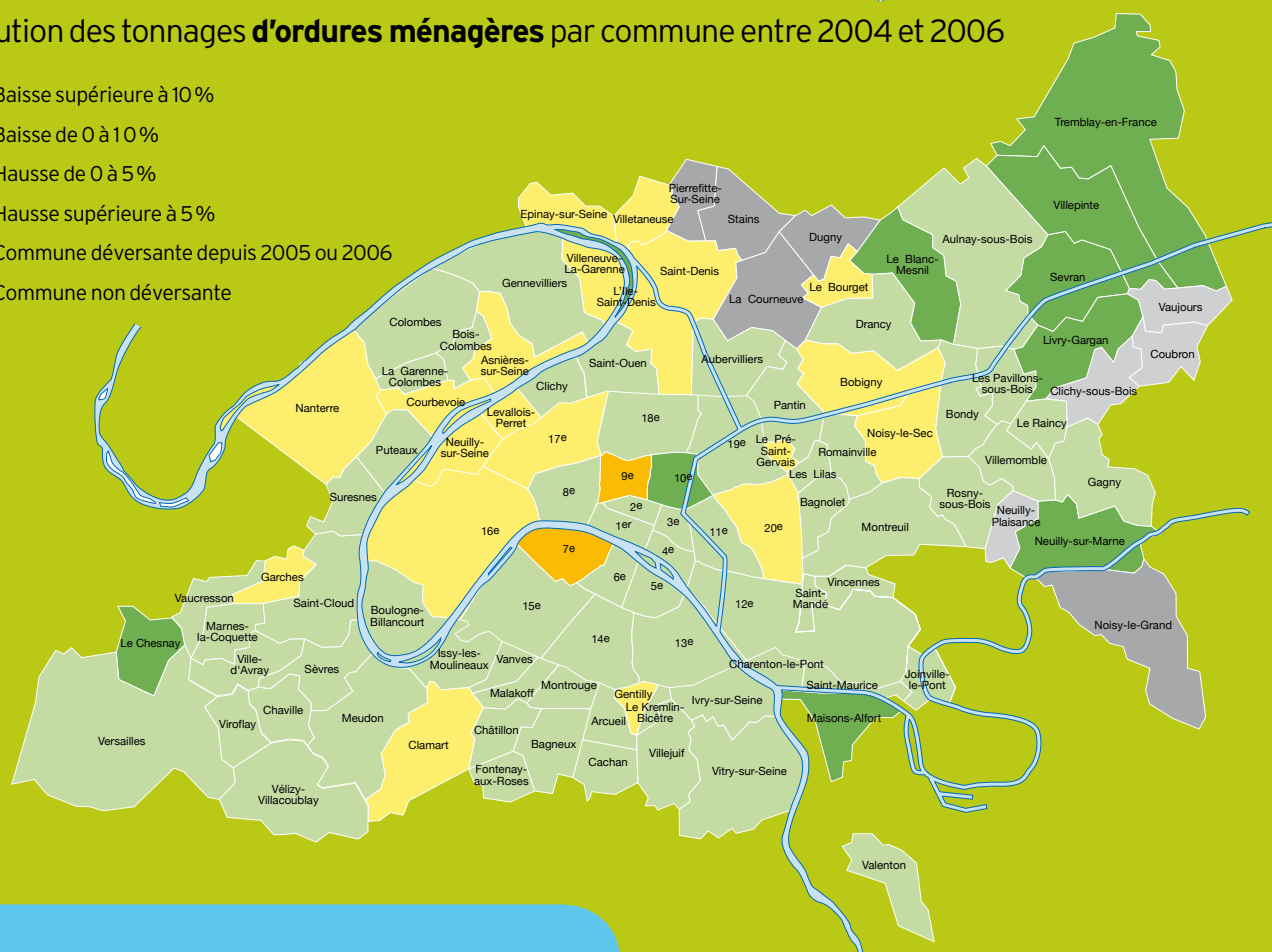
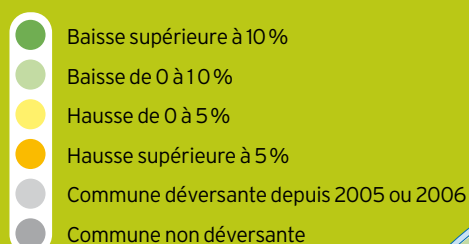
Forte croissance des collectes sélectives

La part des collectes sélectives augmente pour atteindre en moyenne 29 kg par an et par habitant, soit 13 kg supplémentaires par habitant sur la période 2001-2006. En 2006, ces collectes ont augmenté de près de 10%, et elles devraient progresser de 5% en 2007. Cependant, les résultats varient selon les communes : de moins de 20 kg par an par habitant à plus de 45 kg. Pour inciter les collectivités à collecter plus de déchets recyclables, le SYCTOM a décidé de soutenir à hauteur de 125,89 euros la tonne de papiers de bureau et de cartons déversés en monomatériau (suivant le même principe que le soutien à la collecte sélective). Ces déchets sont également

Évolution des tonnages **de collectes sélectives** par commune entre 2004 et 2006



Évolution des tonnages **d'ordures ménagères** par commune entre 2004 et 2006





La campagne sur la reprise des DEEE affichée sur le mobilier urbain dans les communes.



Une nouvelle réglementation sur les DEEE

La collecte et la valorisation des équipements électriques et électroniques usagés au sein de l'Union européenne sont réglementées depuis 2003. Ces appareils ne doivent plus être jetés à la poubelle. Objectif : réduire les pollutions et maximiser le recyclage des DEEE.

Ce nouveau dispositif prévoit la reprise d'un ancien appareil pour tout achat d'un matériel neuf du même type : c'est le «un pour un». Une fois collectés, les appareils sont envoyés par les distributeurs dans des structures spécialisées pour être recyclés.

L'enjeu est de taille : avec une hausse de 4 % par an, le volume des DEEE croît plus rapidement que la moyenne générale des déchets.

La France s'est fixé un objectif de collecte de 4 kg/hab./an sur les DEEE.

acceptés en mélange avec la collecte multi-matériaux des ménages.

Plus de déchetteries de proximité

Le SYCTOM a soutenu avec la Région Ile-de-France cinq projets communaux ou intercommunaux de déchetteries, à Gennevilliers, Pierrefitte, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte, pour un total d'aides de 384 000 euros. Afin de poursuivre le développement de ces déchetteries de proximité, le SYCTOM subventionne leur création à hauteur de 30 % des dépenses de génie civil et d'équipements.

Soutien à la distribution de sacs cabas réutilisables aux habitants

Pour réduire le nombre de sacs plastiques à usage unique distribués en caisses, le SYCTOM apporte un soutien financier aux collectivités adhérentes qui mettent en œuvre la fabrication, la distribution et l'utilisation de sacs cabas réutilisables (0,20 euro par cabas).

À ce jour, sept communes ont bénéficié de cette aide et ont distribué gratuitement 395 042 sacs cabas réutilisables aux habitants (Bagnolet, Gennevilliers, Neuilly-Plaisance, Paris, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé et Vincennes).

Cette démarche préfigure la suppression totale des sacs plastiques non biodégradables car ils seront interdits à partir de 2010 (loi du 5 janvier 2006).

«Un pour un» pour les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Pour sensibiliser les habitants au système de reprise «un pour un», le SYCTOM a lancé fin 2006 une grande campagne de communication «j'achète du neuf, on me reprend le vieux» en lien avec ses

communes adhérentes. La quasi-totalité a participé à cette opération en disposant l'affiche dans le mobilier urbain ou les lieux d'accueil du public, ou en utilisant d'autres supports (annonces et articles dans le magazine municipal, panneaux d'exposition).

Certaines collectivités prévoient de mettre en place une collecte spécifique des DEEE ou de les regrouper au sein des déchetteries de leur territoire, en concluant un accord avec un éco-organisme. Pour les villes des Hauts-de-Seine, ces démarches sont menées par le SYELOM.

En outre, deux déchetteries du SYCTOM (à Ivry-sur-Seine et à Romainville) accueillent ces déchets pour les envoyer ensuite vers les filières dédiées.

Pour de meilleures collecte et valorisation des textiles usagés

En 2006, le SYCTOM a conclu des conventions avec deux acteurs de la filière de récupération-recyclage des textiles usagés : l'association Le Relais, qui dispose de conteneurs dans 53 communes, et l'entreprise Écotextile, qui a équipé 10 communes de conteneurs. L'objectif est d'améliorer la valorisation des textiles usagés. Les acteurs de la filière s'engagent donc à recycler une partie des textiles collectés (50 à 80 % minimum selon leur statut). En contrepartie, le SYCTOM les exonère d'une partie du coût du traitement des refus (jusqu'à 15 % des tonnages). Ces partenariats ont permis de valoriser plus de 3 900 tonnes de textiles (dont 559 tonnes de refus valorisés énergétiquement par le SYCTOM).

Enfin, le Syndicat a renouvelé son soutien à la Communauté Emmaüs : il traite gratuitement ses refus de tri, objets encombrants, et textiles usagés (1 000 tonnes par an).



Réduction des gaz à effet de serre (GES) et des pollutions

Économiser les ressources naturelles et lutter contre le réchauffement climatique

L'incinération avec valorisation énergétique des ordures ménagères permet d'économiser des émissions de CO₂, en se substituant à la combustion de sources d'énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon). L'Ademe évalue son bénéfice sur l'effet de serre à une réduction globale de 250 tonnes de CO₂ pour 1000 tonnes de déchets ménagers incinérés. Les mêmes déchets, mis en décharge sans captage du biogaz, émettraient jusqu'à 1 500 tonnes équivalent CO₂.

Dans un milieu très urbanisé, l'incinération avec valorisation énergétique des ordures ménagères est la solution la plus satisfaisante sur le plan environnemental pour traiter les déchets non recyclables. Le SYCTOM traite de cette manière la majeure partie des déchets de l'agglomération parisienne. L'énergie ainsi produite permet, par exemple, de chauffer des logements et des équipements publics et évite d'utiliser des combustibles fossiles et non renouvelables.

L'énergie ainsi produite dans les trois centres de valorisation énergétique dispense de consommer 300 000 tonnes équivalent pétrole et chauffe 300 000 équivalents-logement. Cette activité évite l'émission de

900 000 tonnes de CO₂ par rapport à la combustion d'énergies fossiles.

Autre source de réduction des GES : la méthanisation. À partir de la fraction fermentescible extraite des ordures ménagères, ce procédé de décomposition permet de produire du biogaz, qui, une fois capté, est transformé en électricité, en chaleur ou en biocarburant. Il participe ainsi à la réduction des gaz à effet de serre et permet de préserver les réserves d'énergies fossiles. Le SYCTOM conduit actuellement deux projets d'unités de traitement biologique par méthanisation en Seine-Saint-Denis. Leur mise en service est prévue pour 2012. Elles permettront la méthanisation de la fraction fermentescible de plus de 400 000 tonnes d'ordures ménagères et de boues par an.

Le développement des transports alternatifs à la route permet également d'éviter des tonnes de CO₂ produites par la combustion des carburants. Les transports sont responsables de 25 % des émissions de GES en France, et la circulation routière représente 84 % de ces émissions.

Les déchets ménagers, source d'énergie

> En France, la valorisation énergétique des ordures ménagères se place au 2^e rang de la production de chaleur ou d'électricité à partir d'énergies renouvelables :

- 2^e source d'électricité renouvelable après l'hydraulique ;
- 2^e source de chaleur renouvelable après le bois.

> Les déchets de 10 familles assurent la consommation d'électricité d'une famille.

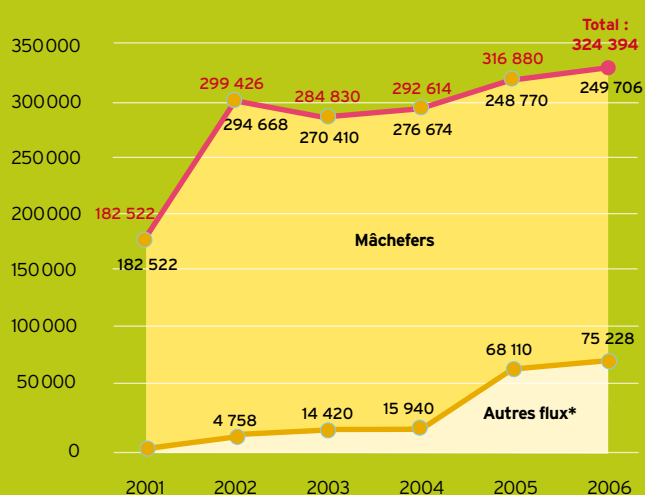
> Les déchets de 7 familles assurent le chauffage et l'eau chaude d'une famille.

Sources : Ministère délégué à l'Industrie (DGEMP), Amorce/Ademe.



Une forte hausse des tonnages évacués depuis 2001

Courbes cumulées



* Matériaux recyclables, objets encombrants, gravats.

Développer les transports alternatifs à la route

17 000 transferts en camion évités en 2006

En 2006, 40 % des matériaux sortant des différents centres de traitement (soit près de 325 000 tonnes de matériaux, contre 317 000 tonnes en 2005) ont été acheminés par le rail et le fleuve vers les sites de valorisation. Cela a permis d'éviter le trafic de 17 000 camions sur les routes d'Ile-de-France. Pour 2008, l'objectif est d'atteindre un taux de 90 % d'acheminement par les voies ferrée et fluviale.

Afin de réduire la pollution atmosphérique et les nuisances dues au trafic routier, le SYCTOM privilégie les modes alternatifs pour le transport des déchets, par voie fluviale ou ferrée.

Ces transports alternatifs permettent de réaliser des économies d'énergie, de réduire les émissions de CO₂ et les nuisances sonores, de diminuer les sources d'encombrement et les risques d'accident. C'est pourquoi le SYCTOM utilise depuis dix ans et développe chaque fois que cela est possible la voie fluviale ou ferrée pour gérer le flux des tonnages de matériaux sortant de ses centres. Sur le territoire du SYCTOM, plusieurs dispositifs de transport alternatif sont actuellement opérationnels et d'autres en projet, notamment : les mâchefers issus des centres de valorisation énergétique à Ivry-

Paris XIII et Saint-Ouen sont transportés par voie fluviale ou ferrée vers leur lieu de traitement ; les objets encombrants reçus à Saint-Denis sont acheminés par péniche vers un centre de tri spécialisé à Bonneuil-sur-Marne ; les journaux et magazines triés à Nanterre et Gennevilliers sont transportés par péniche chez un papetier repreneur près de Rouen, et les gravats des déchetteries du SYCTOM sont également évacués par voie fluviale. Après sa mise en service au second semestre 2007, l'évacuation des 104 000 tonnes de mâchefers du centre Isséane s'effectuera elle aussi par voie fluviale. La future unité de méthanisation de Romainville sera pour sa part raccordée à deux axes de transport alternatif : voie ferrée et canal de l'Ourcq. Enfin, un centre de transfert fluvial des objets encombrants est en projet à Paris XIII-Tolbiac.

Le transport fluvial et ferroviaire des matériaux en sortie de centres

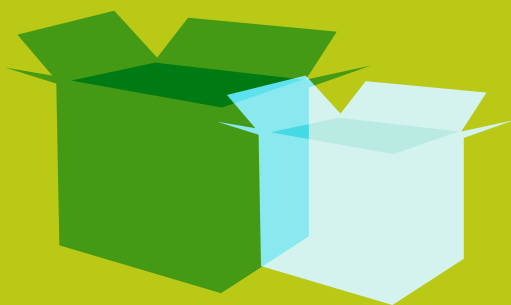


Diminuer les rejets polluants dans l'atmosphère

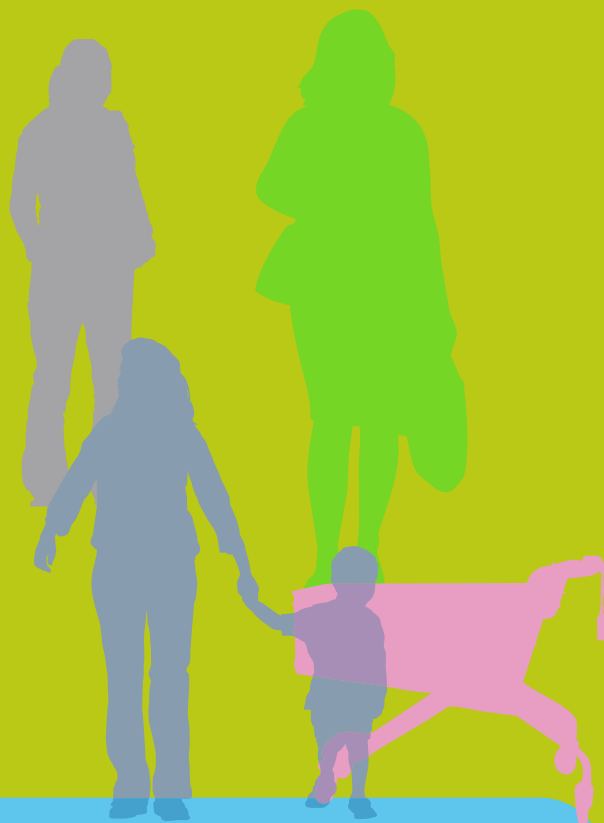
Afin de protéger durablement l'environnement et la santé publique, le SYCTOM améliore en continu ses installations. Divers procédés épurent les gaz de combustion et les dépoussièrent : électrofiltres, réacteurs catalytiques, systèmes de traitement des polluants acides, etc.

Ces dispositifs permettent de traiter les fumées au-delà de l'obligation réglementaire : les émissions de dioxines sont réduites de plus de 90 %, et les oxydes d'azote, en deçà du seuil recommandé par le plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France.

Enfin, les traitements réalisés dans le centre multifilières Isséane à Issy-les-Moulineaux garantiront des émissions de qualité bien supérieure à la réglementation européenne la plus récente.



La concertation en action



À la rencontre du public

Dans un double souci d'information et de transparence, le SYCTOM va à la rencontre de ses publics, habitants et élus, pour dialoguer, débattre, expliquer ses objectifs et le fonctionnement de ses installations. En 2006, le SYCTOM a intensifié cette démarche de concertation et d'information autour de ses centres de traitement, de ses projets, et plus globalement de la gestion des déchets. Visites des centres, participation à des salons, comités de suivi des chartes de qualité environnementale, publications (*SYCTOM Magazine*, *SYCTOM Infos*, etc.), sites Internet du SYCTOM et du centre Isséane, sont autant d'outils mis au service de cette démarche toute l'année. Le SYCTOM associe à son action les élus des communes d'accueil, les habitants et les associations. Au-delà des réunions annuelles des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) se tenant à l'initiative des préfets, le SYCTOM réunit régulièrement une commission consultative des services publics locaux, des comités de suivi des chartes de qualité environnementale qui veillent à l'application des engagements pris par le SYCTOM et les exploitants de ses centres, et un groupe de sentinelles qui suit la réalisation d'Isséane.

Les sites www.syctom-paris.fr et www.syctom-isseane.com constituent eux aussi des lieux d'échanges privilégiés avec le grand public. Ils ont reçu en 2006 plus de 155 000 visites.

Le site internet du SYCTOM fournit une information complète et détaillée sur le Syndicat, sa politique de traitement des déchets et de réduction des pollutions, son activité, ses résultats ainsi que ses projets. Il offre des espaces dédiés :

- l'espace collectivités propose aux collectivités adhérentes information et partage de connaissances, d'outils et d'expériences sur les thèmes de la prévention et de la valorisation des déchets ;
- le site de Tom s'adresse plus particulièrement au jeune public et aux enseignants. Outil d'information et de transparence, le site donne en outre accès à des sources d'information extérieures, à l'exemple des deux études publiées en novembre 2006 par l'Institut national de veille sanitaire (InVS) sur l'incinération des ordures ménagères.

Le site internet d'Isséane est dédié à la présentation et au suivi de la réalisation du futur centre de tri et de valorisation énergétique des déchets qui ouvrira ses portes au second semestre 2007 à Issy-les-Moulineaux.

Il propose aux visiteurs de suivre l'avancement du chantier (webcams et diaporama), de consulter les indicateurs de qualité environnementale, et de dialoguer dans des espaces dédiés.

Des centres ouverts au grand public

Quatre centres de traitement des déchets du SYCTOM accueillent régulièrement du public : Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen, Nanterre et Isséane.

Dans les trois premiers, plusieurs journées portes ouvertes ont été organisées pendant l'année 2006. Animées dans un esprit de transparence et de pédagogie, elles permettent de rencontrer un public familial souhaitant comprendre le fonctionnement du centre. Ces rencontres représentent une excellente occasion de **sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la prévention à la source et du tri des déchets**. Des journées d'animation et de visite dédiées au jeune public (scolaires ou jeunes des centres d'animation municipaux) ont également été organisées.

Enfin, des visites programmées tout au long de l'année accueillent différents publics dans les centres : grand public, associations, scolaires, élus et personnel des communes adhérentes, délégations étrangères. À Isséane, les visiteurs



individuels sont reçus chaque mercredi de 11 h à 18 h 30, dans l'Espace Information. Et des visites de groupe sont programmées tout au long de l'année avec des publics divers. Au total, plus de **2 600 visiteurs** ont été accueillis dans les centres du SYCTOM en 2006.



Des rencontres lors de salons à thématique environnementale

Le SYCTOM s'implique dans diverses manifestations publiques afin **d'informer et de sensibiliser des publics variés** : grand public, élus locaux, associations, professionnels. En 2006, le SYCTOM a notamment participé au Forum des déchets à Ivry-sur-Seine, au Salon de la nouvelle ville à Paris, à la Biennale de l'environnement en Seine-Saint-Denis, au 3^e Forum des déchets de la Ville de Paris, et aux États généraux de la méthanisation et des déchets ménagers. Ces rencontres avec le public concrétisent la démarche d'information du Syndicat, contribuant à **créer des relations de confiance** avec la population.

Des observateurs permanents

À Issy-les-Moulineaux, dans le cadre de la construction du nouveau centre multifilières Isséane, des volontaires, habitants d'Issy-les-Moulineaux et salariés d'entreprises voisines du site, ont été sollicités pour tenir le rôle d'observateurs permanents du chantier et suivre ses impacts éventuels sur la ville et ses habitants. Unique en son genre, **ce groupe de 19 « sentinelles »** se réunit chaque trimestre pour échanger avec le SYCTOM et occupe également une fonction de **relais d'information** auprès des riverains.



Une politique volontariste pour diversifier les modes de traitement

Les ouvertures prochaines

Isséane, à Issy-les-Moulineaux

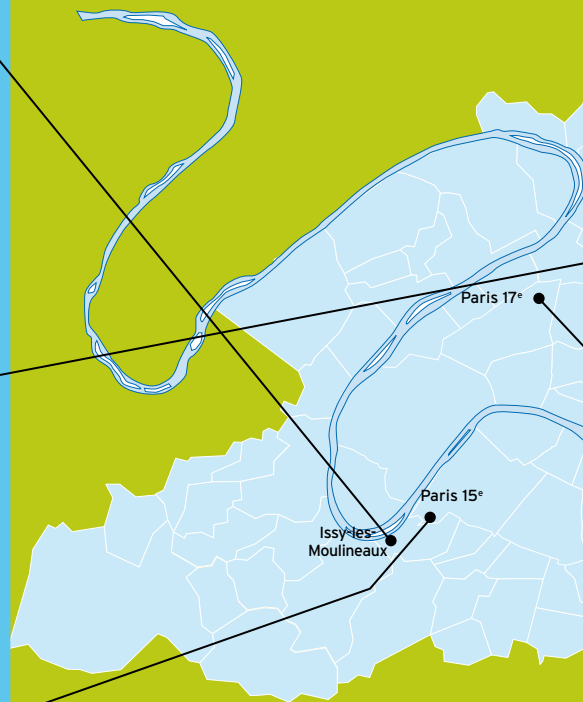
Ce centre multifilières sera mis en service au second semestre 2007. Il assurera le traitement des déchets ménagers de plus d'un million d'habitants de 18 communes des Hauts-de-Seine, 3 communes des Yvelines et 5 arrondissements parisiens. Il prendra en charge le tri de 55 000 tonnes issues de collectes sélectives (emballages et papiers) et d'objets encombrants, et la combustion avec valorisation énergétique de 460 000 tonnes de déchets ménagers résiduels.

Centre de tri des collectes sélectives à Sevrans

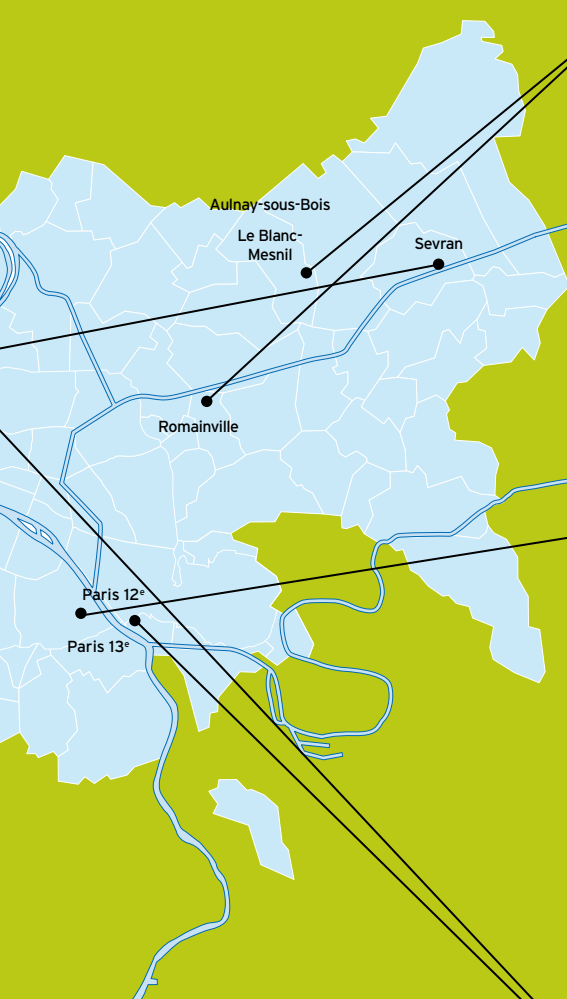
D'une capacité de 10 000 tonnes par an, ce centre traitera les collectes sélectives d'un bassin versant comprenant 10 communes de Seine-Saint-Denis, soit 350 000 habitants. Les travaux ont débuté en septembre 2006 et une charte de qualité environnementale a été signée entre la ville de Sevrans, le SITOM93 et le SYCTOM. Sa mise en service est prévue au premier trimestre 2008.

Centre de tri des collectes sélectives à Paris XV

D'une capacité de 15 000 tonnes par an, il sera réservé aux collectes sélectives des XIV^e et XV^e arrondissements de Paris. Des fouilles archéologiques approfondies auront lieu sur le site au quatrième trimestre 2007 : un diagnostic de l'Institut national de recherches archéologiques conduit au printemps 2006 a mis au jour des vestiges datant de 8 000 années avant J.-C. Les travaux de construction du centre démarreront donc début 2008 avec une mise en service prévue au premier semestre 2009.



Réalisation de nouveaux centres de tri, d'unités de méthanisation... Le SYCTOM accompagne le développement des collectes sélectives et diversifie les modes de valorisation des déchets.



Les projets

Deux unités de méthanisation : Romainville et Aulnay-sous-Bois

Le SYCTOM projette de réaliser deux unités de traitement biologique des déchets en Seine-Saint-Denis. Le projet de l'écopôle de **Romainville** est le plus avancé : un marché global a été lancé en 2006 pour le réaménagement du centre. Sa mise en service devrait intervenir en 2012. Le second projet, dans la zone industrielle du **Blanc-Mesnil** et d'**Aulnay-sous-Bois**, s'inscrit dans une démarche de partenariat avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne) pour traiter par méthanisation des ordures ménagères et les boues de la station d'épuration voisine.



Un centre de tri et de transfert fluvial des objets encombrants à Paris XIII-Tolbiac

Dans le cadre de sa politique de développement des équipements de proximité et des moyens de transport alternatifs à la route, le SYCTOM a sollicité un terrain du Port autonome de Paris, pour y installer une unité de transfert d'objets encombrants. Sa construction est envisagée pour début 2008 : il réceptionnerait les objets encombrants provenant des arrondissements proches ou dont le trajet vers le centre serait réduit. Le centre assurerait un pré-tri sur place pour séparer les matériaux valorisables des refus. Ces derniers seraient acheminés par voie fluviale vers un centre d'enfouissement, et la part valorisable serait envoyée à son tour par voie fluviale vers un centre de tri.

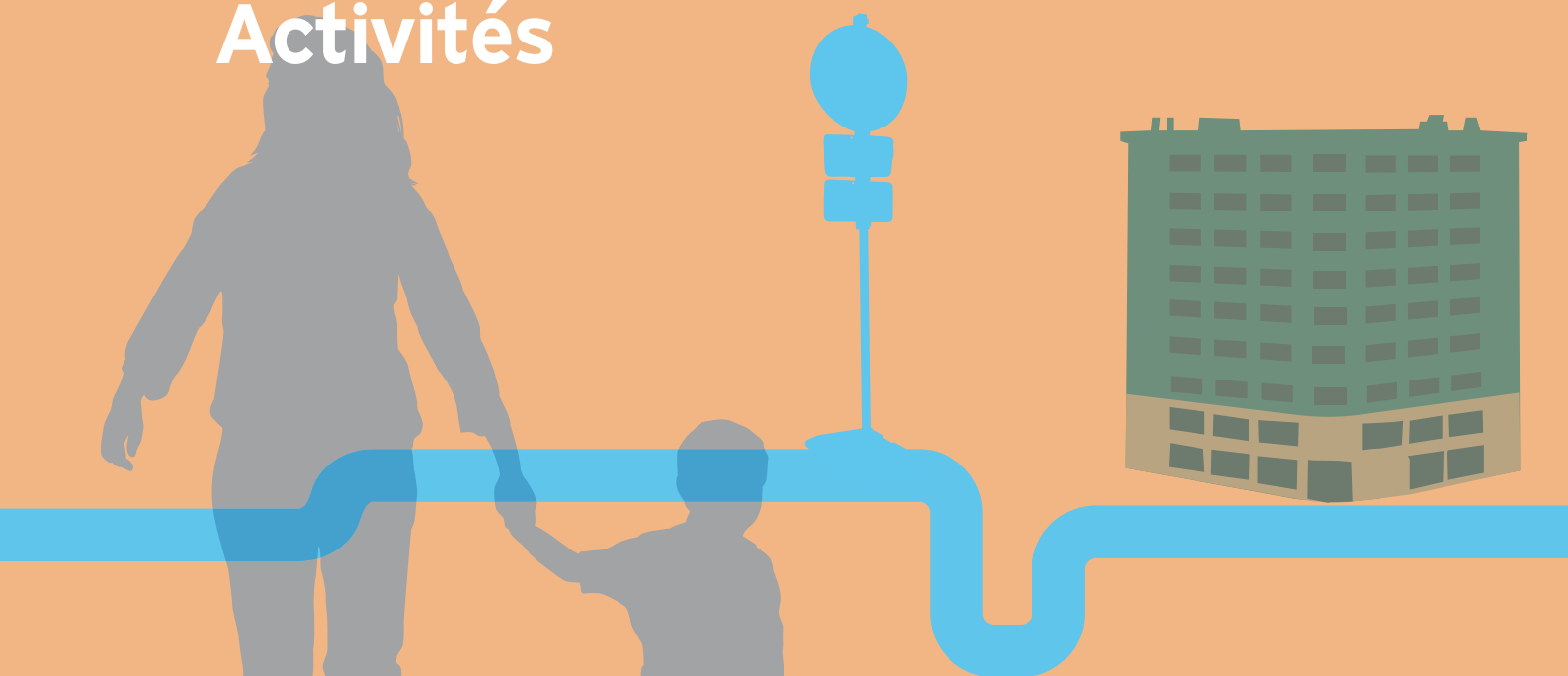


Deux centres de tri des collectes sélectives à Paris XII et Paris XVII

Ces projets sont à l'étude dans Paris intra-muros : 30 000 tonnes par an aux Batignolles et 60 000 tonnes par an à Bercy.



Activités



Trier les déchets recyclables, incinérer les autres : le SYCTOM utilise plusieurs modes de traitement pour valoriser les 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers produits chaque année par les habitants de ses communes adhérentes. Ces valorisations permettent de recycler des matériaux et de produire de l'énergie pour le chauffage urbain, avec un objectif majeur : limiter au maximum l'enfouissement en décharge.

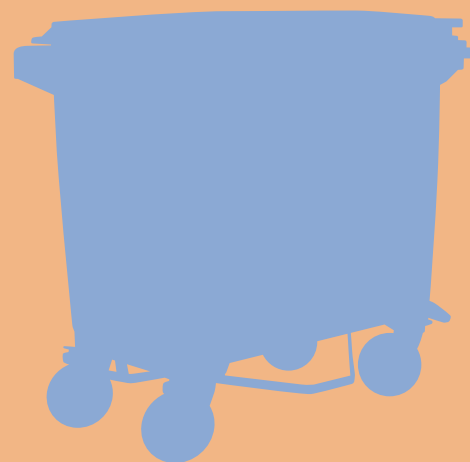


03

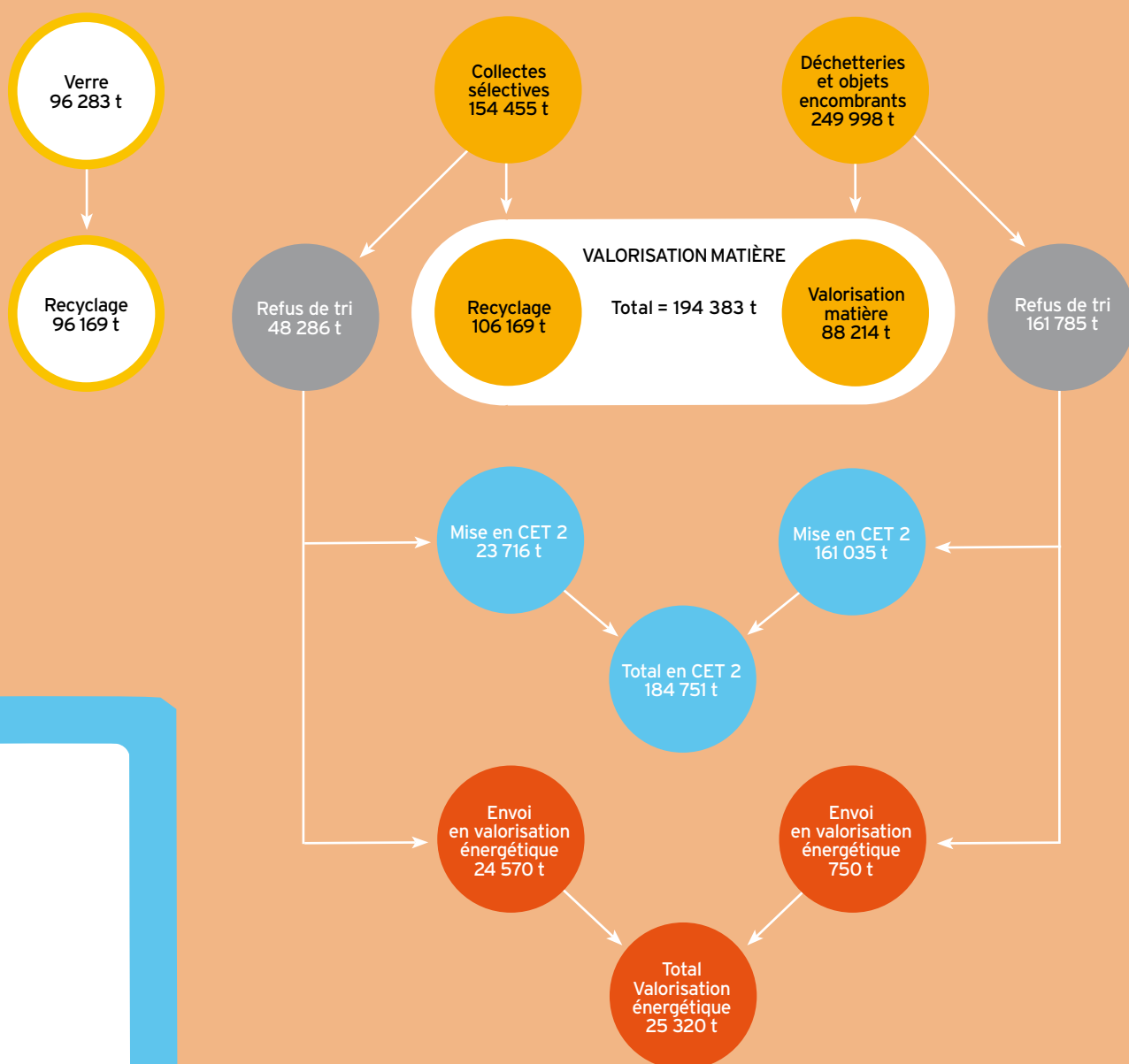


Le traitement des déchets ménagers



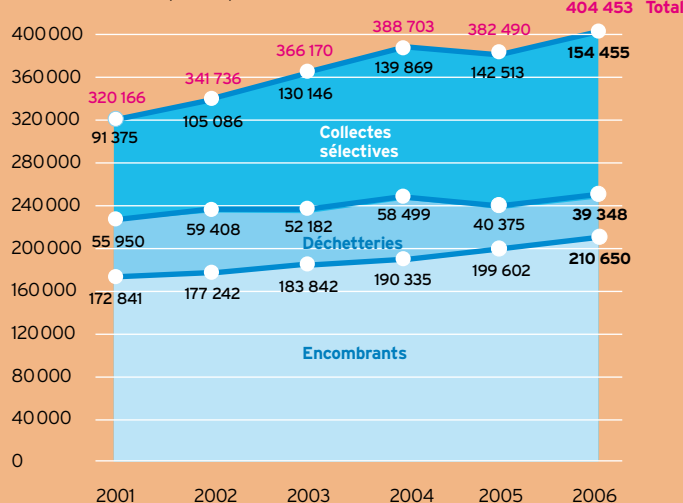


La valorisation matière

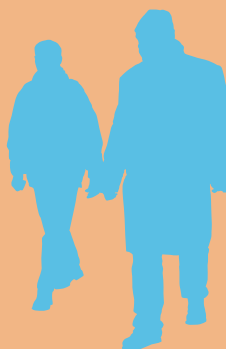


Hausse des collectes destinées à la valorisation matière depuis 2001

Courbes cumulées (tonnes)



Les collectes sélectives ont connu la plus forte progression : plus 69% depuis 2001.



Une seconde vie pour les matières recyclables

Papiers, cartons, métaux, verre, plastiques... : les déchets représentent d'importants gisements de matériaux qui peuvent être réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits. Afin de développer le recyclage, le SYCTOM se mobilise pour généraliser :

- le tri des collectes sélectives. Pour être valorisés, les déchets recyclables doivent être au préalable triés par l'habitant dans des bacs distincts. Ils sont ensuite séparés par matériaux dans les centres de tri du SYCTOM puis mis en balles pour être orientés vers différentes filières industrielles de recyclage. Par exemple, avec les journaux et magazines, les papetiers fabriquent du papier journal, tandis que les bouteilles plastiques peuvent être transformées en fibres textiles.

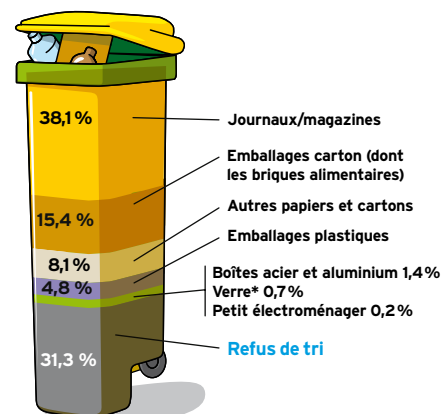
Le verre d'emballage fait l'objet d'une collecte spécifique dans les communes, puis est envoyé directement chez le repreneur, sans transiter par le SYCTOM. Néanmoins, une part marginale du gisement est réceptionnée dans ses centres, et envoyée vers la filière Verre Avenir pour être valorisée ;

- la valorisation des objets encombrants collectés séparément et des déchets déposés en déchetteries par les usagers (principalement métaux, cartons, gravats, bois, textiles, verre). Ces déchets sont acheminés vers des centres de tri adaptés pour récupérer les matériaux recyclables ou directement orientés vers des filières de reprise pour être valorisés ;

- la valorisation des matériaux issus de l'incinération des ordures ménagères. Les mâchefers sont utilisés dans les travaux publics, le fer et l'aluminium réutilisés en sidérurgie.

Parmi les déchets triés ou déposés en déchetteries, certains sont impropres à la valorisation matière, ce sont les refus de tri. Ces déchets souillés ou comportant des matériaux mélangés non recyclables sont incinérés dans des centres de valorisation énergétique ou enfouis. À l'avenir, une partie des refus de tri actuels sera traitée dans les centres de méthanisation du SYCTOM, permettant ainsi de réduire les quantités enfouies ou incinérées.

Composition d'un bac de collecte sélective (déchets recyclables)



* Le verre doit être jeté dans les bacs ou les colonnes à verre pour être directement expédié et recyclé par les filières spécialisées.

La qualité des déchets triés par les habitants peut être améliorée.

Plus de 30 % des matériaux jetés dans le bac de tri (souvent de couleur jaune) ne peuvent pas être recyclés : parmi ces refus de tri, la moitié se compose de déchets non recyclables, ce sont des erreurs de tri. Quant à l'autre moitié, il s'agit de déchets recyclables mais qui ne pourront être recyclés, car ils sont souillés, imbriqués, trop petits ou ont été jetés dans des sacs plastiques. En 2006, ces refus de tri représentaient au total près de 50 000 tonnes de déchets qui doivent être orientés vers des centres d'incinération ou enfouis.



Les opérations de tri dans un centre du SYCTOM.



Une progression régulière des tonnages triés

Collectes sélectives

Entre 2001 et 2006, les collectes sélectives traitées par le SYCTOM ont progressé de 69 %, passant de 91 375 tonnes à 154 455 tonnes.

Cette hausse significative est le résultat de trois principaux facteurs : la mise en place de la collecte sélective multimatériaux dans toutes les communes membres du SYCTOM, la participation croissante des habitants à la pratique du tri et les actions de sensibilisation à la prévention et à la valorisation des déchets menées par les communes et le Syndicat.

Les performances de la collecte sélective demeurent cependant très hétérogènes selon les communes : en 2006, certaines ont un ratio moyen inférieur à 19 kg/hab. alors que d'autres dépassent 40 kg/hab. Or, la quantité de déchets recyclés dépend directement de la qualité des collectes. C'est pourquoi le SYCTOM travaille en collaboration étroite avec les communes pour continuer à accroître les collectes sélectives. À titre d'incitation, il leur verse une aide de 45,73 euros par tonne de collecte sélective et les exonère du paiement de la redevance de 80,16 euros par tonne due sur tous les déchets. Cela représente une économie totale de 125,89 euros par tonne de collecte sélective pour les communes en 2006. Les collectivités bénéficient également des aides accordées par Éco-Emballages pour la réalisation d'études de coût et de diagnostics en vue d'optimiser la collecte sélective, ainsi que de soutiens financiers pour leurs opérations d'information sur ce thème.

Objets encombrants

Le tonnage des encombrants en entrées de centres continue à augmenter, de + 6 % entre 2005 et 2006, passant de 199 602 tonnes à 210 650 tonnes. Pour mieux valoriser ces volumes croissants, le SYCTOM a fixé, dans ses nouveaux contrats de tri, un objectif de valorisation minimum de 45 % des déchets. La satisfaction de ces objectifs dépend de la nature des gisements entrants : les communes adhérentes sont donc incitées à mieux organiser leurs collectes et à diriger vers l'incinération les déchets devant être valorisés énergétiquement (sacs d'ordures ménagères, déchets de poubelles de rue, etc.). Une procédure de contrôle qualité sur la nature des objets encombrants déversés est désormais mise en œuvre. Elle permettra de diminuer la présence d'éléments indésirables tels les ordures ménagères, les déchets verts, les déchets ménagers spéciaux (acides, solvants, peintures, aérosols, carburants, etc.).

Déchetteries

Pour assurer un service de proximité aux habitants, de nouvelles déchetteries ont été construites sur le territoire du SYCTOM, augmentant ainsi les capacités d'accueil et de valorisation matière des déchets qui en raison de leur volume ou de leur toxicité ne peuvent être jetés à la poubelle. Pour l'année 2006, le SYCTOM a réceptionné dans ses trois déchetteries 39 348 tonnes de déchets contre 40 375 tonnes en 2005. Cette légère baisse est liée aux nouvelles règles d'accès à ces centres réservés aux seuls particuliers.

Améliorer la valorisation matière

Pour renforcer la quantité et la qualité des collectes sélectives et des objets encombrants apportés par les collectivités dans ses centres, le SYCTOM propose aux communes des pistes d'amélioration. En effet, la qualité du gisement entrant est déterminante pour augmenter le taux de recyclage et réduire la part des refus de tri. Un travail de concertation est mené avec le personnel technique des communes en 2007 pour le mobiliser dans cette démarche.

Les filières de reprise des matériaux recyclables

Matériau	Filière	Type de reprise	Tonnage recyclé	Soit en équivalence de produits recyclés
Journaux/magazines	UPM-Chapelle Darblay	Contrat direct	58 789	293 millions de journaux (150 g l'unité)
EMR (cartons)	Papeterie de la Seine	Garantie de reprise	23 097	320 millions de boîtes de céréales en carton (cont. 4,3 l - 72 g)
ELA (briques alimentaires)	Dalle Hygiène Production	Garantie de reprise	736	28 millions de briques alimentaires (1 litre)
Acier issu des collectes sélectives et des mâchefers	TIRFER	Reprise garantie	39 439	433 millions de boîtes de conserve (0,94 cl - 12 cm)
Aluminium issu des collectes sélectives et des mâchefers	ALCAN	Garantie de reprise	3 237	215 millions de canettes (33 cl)
Plastiques (bouteilles)	SITA	Reprise garantie	7 398	255 millions de bouteilles plastiques (opaques et rigides) ou 14 millions de pulls polaires (400 g l'unité)

Les centres de tri et les déchetteries du SYCTOM

Maillon essentiel dans la chaîne du recyclage, les centres de tri accueillent les matériaux recyclables issus des collectes sélectives et les objets encombrants. Actuellement, le SYCTOM dispose de trois centres de tri des collectes sélectives, de deux centres de tri des objets encombrants et de trois déchetteries. Pour continuer à accompagner la croissance des collectes sélectives, trois nouveaux centres de tri seront ouverts d'ici à 2009 à Issy-les-Moulineaux, Sevran et Paris XV. D'autres suivront à Paris.

Romainville est le premier centre de tri de grande capacité créé en France - il a ouvert en 1993. Le site regroupe un centre de transfert (capacité, 350 000 tonnes/an), un centre de tri des collectes sélectives et des encombrants (capacité, 130 000 tonnes/an) ainsi qu'une déchetterie. Prochainement réaménagé, il accueillera une unité de méthanisation et un centre de tri des collectes sélectives.

Ivry-Paris XIII regroupe depuis 1997 une unité de valorisation énergétique, une déchetterie et un centre de tri des collectes sélectives. D'une capacité de 30 000 tonnes/an, il accueille les collectes sélectives de 19 communes, soit 900 000 habitants.

Ouvert depuis 2004, le centre de tri des collectes sélectives à **Nanterre** a une capacité de 30 000 tonnes/an. Il concrétise la volonté du Syndicat de réaliser des constructions de haute qualité environnementale. Il réceptionne les collectes sélectives d'emballages ménagers (cartons, plastiques, aciers, aluminium, journaux/magazines et papiers de bureau) d'un million d'habitants des Hauts-de-Seine et de l'ouest parisien.

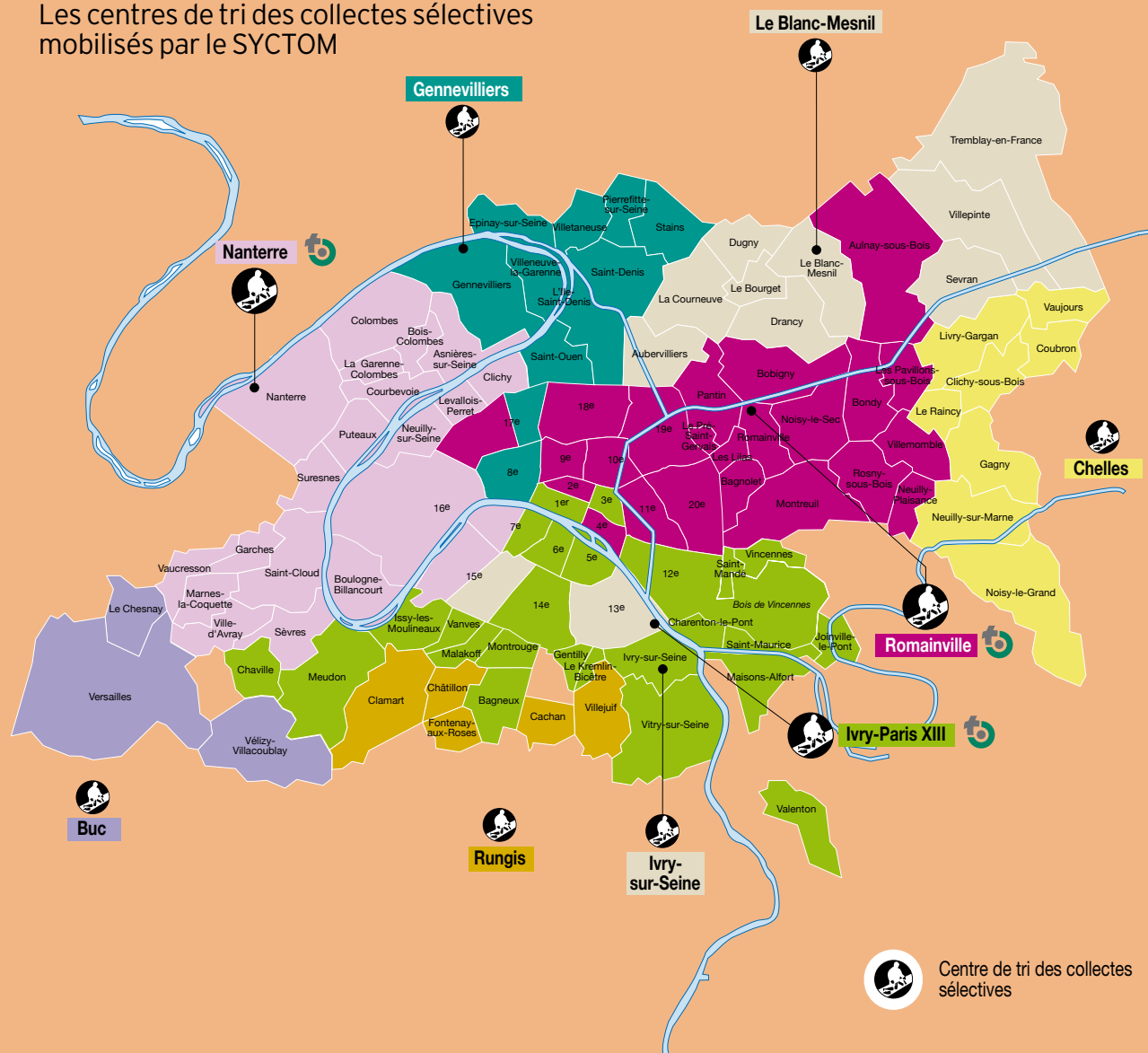
Enfin, **Saint-Denis** est un centre spécialisé pour les encombrants. Il regroupe sur un même site un centre de tri et une déchetterie. Il a une capacité effective de 60 000 tonnes/an. Un pré-tri est effectué à l'aide d'un grappin sur les collectes d'objets encombrants. La part valorisable est ensuite transportée par voie fluviale vers un centre de tri spécialisé situé à Bonneuil-sur-Marne.

Pour accompagner le développement des collectes sélectives sur son territoire, le SYCTOM a mobilisé en complément six centres privés, retenus dans le cadre d'une procédure de marché public, à **Buc, Chelles, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Rungis** et au **Blanc-Mesnil**.

Favoriser la création de déchetteries

Le SYCTOM favorise le développement de déchetteries sur son territoire. Jusqu'à la fin 2006, il a instruit les demandes de subventions des communes dans le cadre du contrat Terres Vives passé avec la Région Ile-de-France. À la subvention de 15 % allouée par cette dernière, le Syndicat a apporté une aide supplémentaire de 15 %, portant ainsi le soutien global aux communes à 30 % des dépenses de génie civil et d'équipements.

Les centres de tri des collectes sélectives mobilisés par le SYCTOM



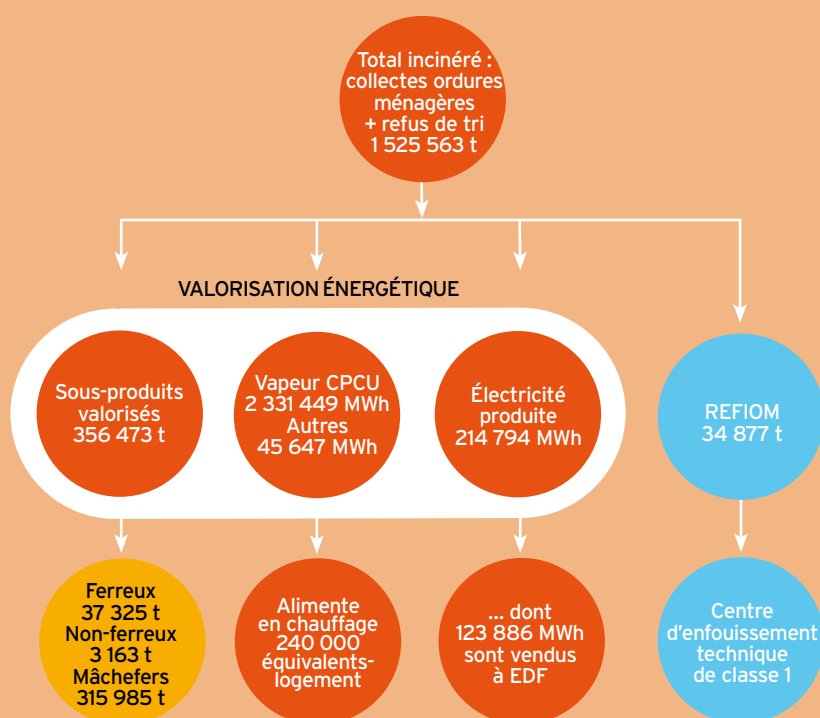
Collectes sélectives

Centre	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	36 076	25 401	SITA
Nanterre	32 452	23 483	Généris
Romainville	38 698	21 352	Généris
Buc	6 999	5 515	Nicollin
Chelles	7 776	6 463	Généris
Gennevilliers	11 912	8 959	SITA
Ivry/Blanc-Mesnil	15 153	10 463	Paprec
Rungis	5 388	4 532	SIEVD
TOTAL	154 455	106 169	

Objets encombrants et déchetteries

Centre	Objets encombrants		Déchetteries		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Ivry-Paris XIII			4 770	4 020	SITA
Romainville	79 292	30 772	25 929	13 500	Généris
Saint-Denis	66 774	24 228	8 650	6 162	Généris
Arcueil	34 749	3 825			SITA
Buc	14 321	1 385			Nicollin
Ivry	15 513	4 321			Revival
TOTAL	210 650	64 532	39 348	23 682	

La valorisation énergétique



Quand les déchets deviennent source d'énergie

En zone urbaine dense, pour les déchets non recyclables, l'une des solutions les plus satisfaisantes sur le plan environnemental est la valorisation énergétique par combustion ; elle produit de l'énergie et des matériaux réutilisables, tout en évitant l'enfouissement.

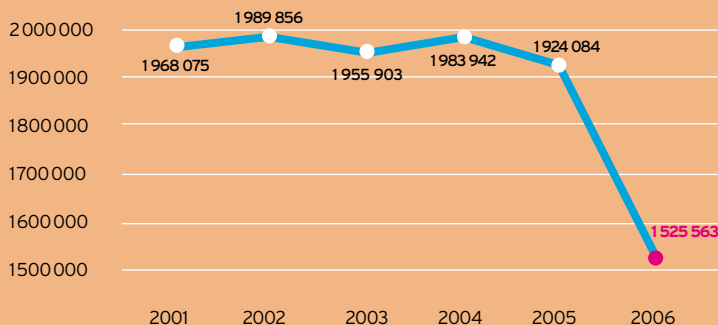
La chaleur dégagée par l'incinération des déchets est récupérée et transformée en énergie, sous forme d'électricité et de vapeur. Une partie de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement du centre et le surplus est revendu à EDF. Quant à la vapeur, elle est vendue à la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain), permettant ainsi de chauffer des logements.

Les matériaux issus de la combustion sont également valorisés. Les ferrailles sont livrées aux industries métallurgiques pour fabriquer de nouveaux alliages. Les mâchefers sont traités pour être ensuite utilisés dans les travaux publics, évitant ainsi des prélèvements de matières premières dans le milieu naturel.

Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) concentrent les polluants contenus initialement dans les déchets ou générés par le processus d'incinération. Après un traitement qui les rend inertes, ils sont enfouis dans des centres spécialisés.



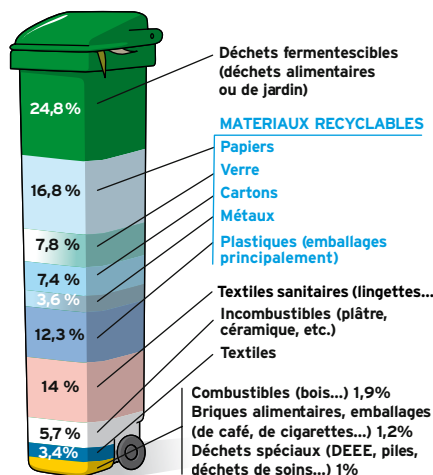
Une baisse transitoire des tonnages de déchets incinérés par le SYCTOM (tous centres confondus)



Cette situation exceptionnelle est liée à l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy-les-Moulineaux le 23 février 2006, qui a entraîné une réduction des capacités de valorisation énergétique du Syndicat jusqu'à l'ouverture d'Isséane.

Valorisation énergétique et valorisation matière

Composition d'un bac d'ordures ménagères traditionnelles



Trop de matériaux recyclables sont jetés dans la collecte traditionnelle. Plus de 40 % des déchets jetés dans le bac d'ordures ménagères traditionnelles sont constitués d'éléments recyclables : papiers, cartons, métaux, bouteilles plastiques et verre. La majeure partie de ces objets devrait être jetée dans les bacs de tri, afin d'être recyclée. Les déchets spéciaux, qui contiennent des substances nocives, ne doivent pas être jetés dans le bac traditionnel. Ils sont traités par des entreprises spécialisées.

En 2006, les trois centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM et les quatre unités privées qu'il a mobilisées ont traité au total 1 525 563 tonnes de déchets. Elles ont généré plusieurs sous-produits :

- > 2 331 449 MWh de vapeur, vendus par les centres du SYCTOM à la CPCU pour le chauffage de 240 000 équivalents-logement, soit une économie de 240 000 TEP (tonnes équivalent pétrole) ;
- > 45 647 MWh de vapeur vendus par les centres d'incinération privés ;
- > 123 886 MWh d'électricité vendus à EDF ;
- > 37 235 tonnes de métaux ferreux ;
- > 3 163 tonnes d'aluminium ;
- > 315 985 tonnes de mâchefers.

Le centre de valorisation énergétique à **Issy-les-Moulineaux** devait arrêter son activité d'incinération le 28 décembre 2005 pour être reconverti en unité de transfert provisoire des déchets jusqu'à la mise en service d'Isséane. Sur réquisition de l'État, le centre d'incinération a toutefois exceptionnellement poursuivi son fonctionnement jusqu'au 22 février 2006 afin d'assurer le chauffage d'environ 5 000 logements et de plusieurs équipements publics, dont des hôpitaux, ainsi que des entreprises.

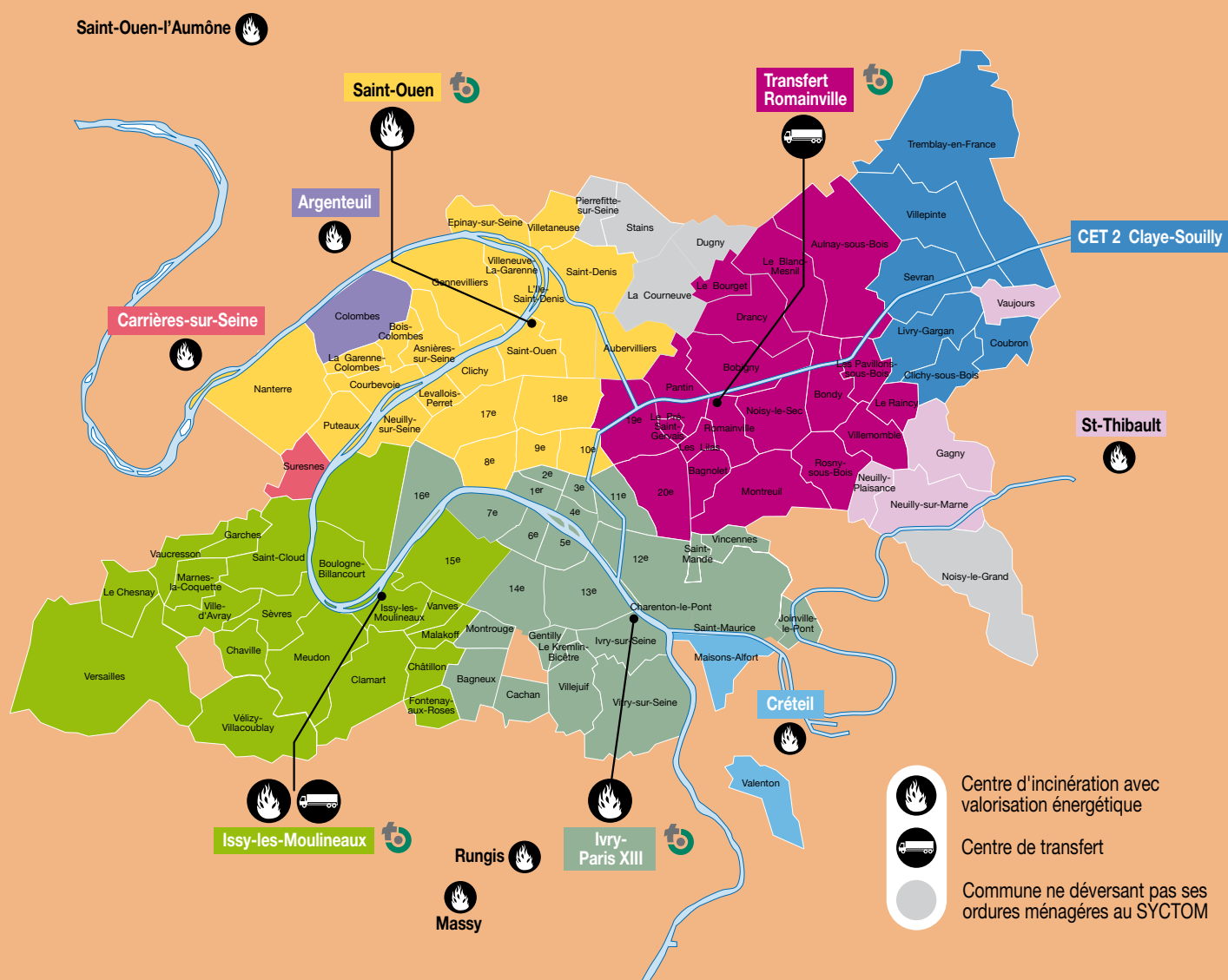
Le centre de transfert fonctionne depuis le 23 février 2006. Il a accueilli 265 050 tonnes de déchets qui ont été dirigées vers des centres de traitement en Ile-de-France : 113 031 tonnes ont été valorisées énergétiquement, 6 448 tonnes

ont été compostées, et 149 542 enfouies. Le centre à **Ivry-Paris XIII** a une capacité actuelle de traitement de 730 000 tonnes par an et reçoit les collectes traditionnelles de 1,2 million d'habitants. Le SYCTOM étudie une profonde transformation de ce centre, qui aura 40 ans en 2009, avec l'adoption de nouvelles techniques de valorisation (méthanisation) permettant de limiter l'incinération. Le projet prévoit d'intégrer les critères de la haute qualité environnementale dans la conception des installations et de veiller à sa parfaite intégration urbaine.

Construit en 1990, le centre de valorisation énergétique à **Saint-Ouen** est le plus récent du SYCTOM. Il a bénéficié depuis sa création des techniques les plus avancées en matière de traitement des fumées et d'intégration du site à son environnement. Actuellement, il réceptionne les collectes de plus de 1,3 million d'habitants.

Pour réduire le recours à l'enfouissement, le SYCTOM a utilisé en 2006, en complément de ses capacités propres et dans le cadre de marchés publics, un plus grand nombre de centres de valorisation énergétique extérieurs. Huit centres, situés à **Argenteuil, Carrières-sur-Seine, Créteil, Massy, Monthyon, Rungis, Saint-Ouen-l'Aumône et Saint-Thibault-des-Vignes** ont ainsi traité 156 109 tonnes de déchets ménagers provenant des communes membres du SYCTOM.

Les centres de valorisation énergétique mobilisés par le SYCTOM



Centre	Tonnage traité	Valorisation					Exploitant
		Vapeur vendue (MWh)	Électricité vendue (MWh)	Mâchefers (t)	Ferreux (t)	Non ferreux (t)	
Ivry-Paris XIII	663 429	966 942	81 138	134 657	16 321	644	TIRU
Issy-les-Moulineaux	70 041	129 063	1 601	16 579	2 303	519	TIRU
Saint-Ouen	629 928	1 235 444	10 113	132 045	15 826	1 834	TIRU
Argenteuil	61 377	17 383	12 305	12 534	911	71	Novergie
Carrières-sur-Seine	20 752	6 070	964	5 467	306	28	Novergie
Créteil	16 821	0	8 144	3 202	237	36	Novergie
Massy	5 041	6 768	0	1 219	0	0	Curma
Monthyon	5 535	0	2 083	1 270	74	0	Généris
Rungis	3 111	4 210	0	585	73	2	Généris
St-Ouen-l'Aumône	9 039	11 217	1 364	1 849	125	20	Généris
St-Thibault-des-Vignes	30 052	0	6 174	6 578	1 150	10	Novergie
Autre	3 849						
TOTAL	1 518 975	2 377 097	123 886	315 985	37 325	3 163	

Une incinération respectueuse de l'environnement

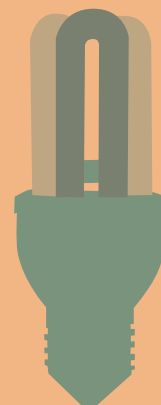
En zone urbaine dense, l'incinération avec valorisation énergétique est aujourd'hui la solution la plus satisfaisante sur le plan environnemental pour traiter la majeure partie des collectes usuelles de déchets ménagers. Les seuils limites de rejets polluants fixés par la réglementation pour les installations d'incinération sont en baisse constante depuis plusieurs années. Le SYCTOM avait anticipé les nouvelles normes en vigueur depuis le 28 décembre 2005 en lançant dès 2000 un important programme d'amélioration des systèmes de traitement des fumées de ses centres à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII. L'interruption de l'unité d'incinération ayant été programmée pour décembre 2005, cette installation n'a en revanche pas fait l'objet de travaux d'amélioration. La nécessité de prolonger son activité de valorisation énergétique jusqu'en février 2006 sur réquisition préfectorale pour assurer la continuité du chauffage urbain a donc occasionné des rejets atmosphériques de moindre qualité que ceux des deux autres centres du SYCTOM en début d'année 2006.



Salle de contrôle-commande.



La vapeur d'eau condensée rend visible le panache de fumée en sortie de cheminée.



La combustion des déchets, une ressource pour le chauffage urbain

En Ile-de-France, la forte concentration de logements, de bureaux et de bâtiments publics, crée une très forte demande d'approvisionnement en chauffage et eau chaude sanitaire.

600 000 équivalents-logement sont raccordés au réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), soit un quart des besoins en chaleur de la capitale et des villes de Vitry, Choisy, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen.

Pour répondre à ces besoins, la CPCU utilise la **totalité de la vapeur produite** dans

les centres d'incinération du SYCTOM. Cette vapeur fournit près de la moitié des besoins en énergie de son réseau et permet ainsi **d'alimenter 300 000 équivalents-logement**.

La vapeur est envoyée vers les canalisations souterraines de la CPCU, puis dans les immeubles desservis, où elle est transformée en eau chaude pour les radiateurs et les circuits d'eau sanitaire.

Cela contribue à **lutter contre l'effet de serre**, puisque le chauffage urbain remplace l'équivalent de 6 000 chaufferies collectives d'immeubles.

Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM de l'agglomération parisienne

Valeurs des campagnes réalisées en 2006 (laboratoire IRH)

Nature des rejets	Valeur limite journalière d'émission avant le 28/12/2005	Issy-les-Moulineaux	Valeur limite d'émission applicable depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII				Saint-Ouen			
	Arrêté ministériel du 25/01/1991	fév. 2006	Arrêté ministériel du 20/09/2002	mars 06	mai 06	août 06	oct. 06	mars 06	juin 06	août 06	oct. 06
Concentrations en mg/Nm ³ à 11% d'O ₂											
Poussières	30	34	10	5,5	4,0	2,7	4,4	4,7	1,9	7,1	6,1
Acide chlorhydrique	50	1,5	10	0,8	1,5	0,5	0,5	0,1	0,7	3,5	0,4
Acide fluorhydrique	2	0,1	1	0,1	< 0,2	0,2	< 0,2	< 0,1	< 0,2	< 0,3	< 0,3
Dioxyde de soufre	300	11	50	27	29	17	14	13	13	10	12
Oxydes d'azote	—	—	200 (80⁽²⁾)	52	66	51	47	39	73	35	43
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nickel + arsenic	1	0,01	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cadmium + mercure	0,20	0,02	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cadmium + thallium	—	—	0,05	< 0,02	< 0,02	< 0,006	< 0,004	< 0,03	< 0,006	< 0,006	< 0,008
Mercurure	—	—	0,05	0,002	0,008	0,006	0,004	0,007	0,004	0,008	0,006
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	—	—	0,50	0,13	0,09	0,11	0,13	0,10	0,10	0,19	0,13
Dioxines et furannes (en ng/Nm ³)	10 ⁽¹⁾	1,7	0,10	0,04	0,15 ⁽³⁾	0,05	0,02	0,03	0,004	0,003	0,03

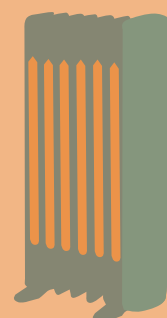
(1) Valeur limite fixée par le Ministre, en nanogrammes par mètre cube (ng/Nm³).

(2) Valeur limite fixée par le plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France.

(3) Moyenne des 2 fours, qui intègre une mesure du four 1 de 0,1 ng/Nm³ et du four 2 de 0,2 ng/Nm³, valeur isolée qui n'a jamais été constatée et corroborée par les autres mesures réglementaires ou ponctuelles faites en 2006.

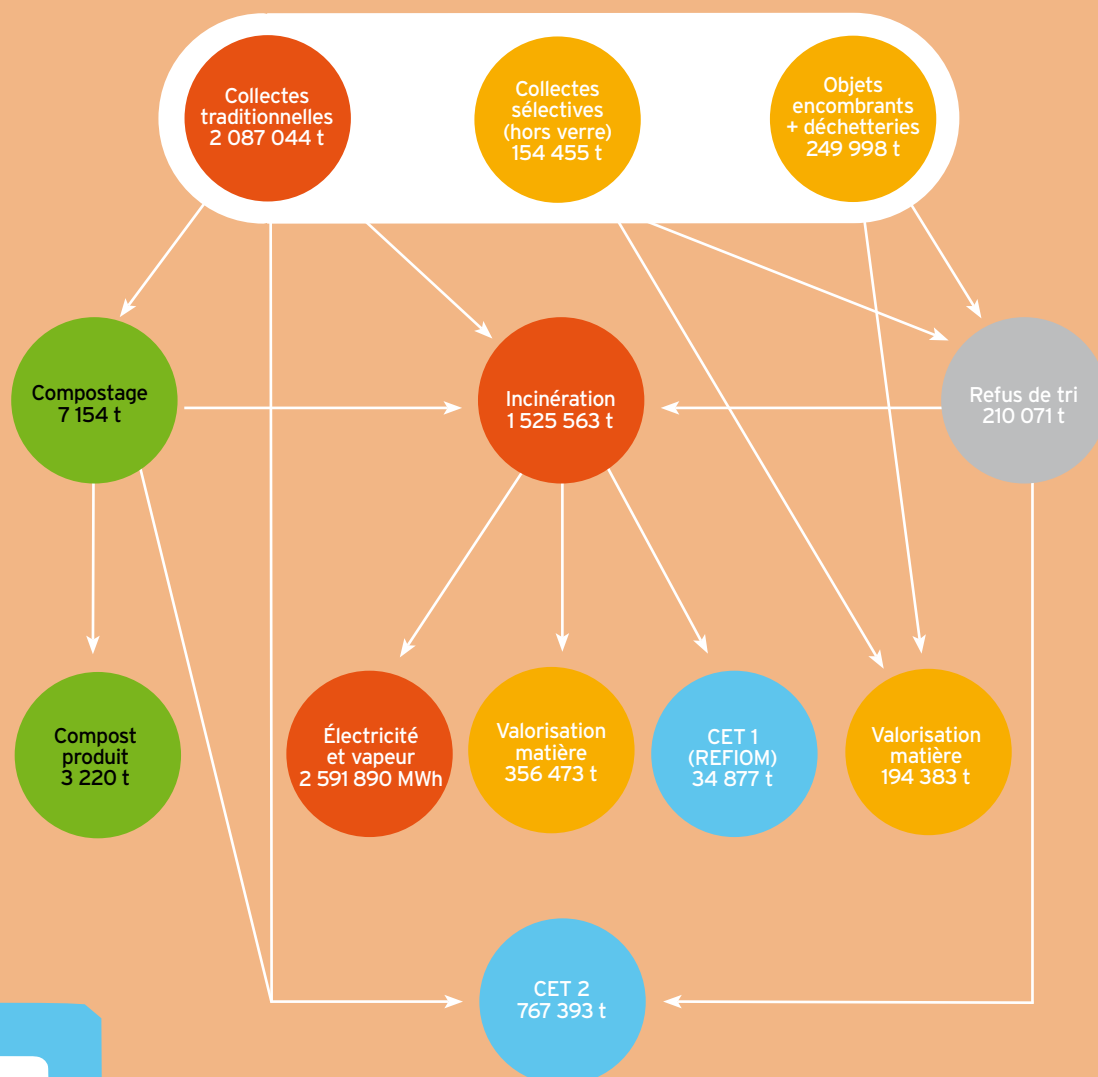


Incineration des déchets dans le four-chaudière.

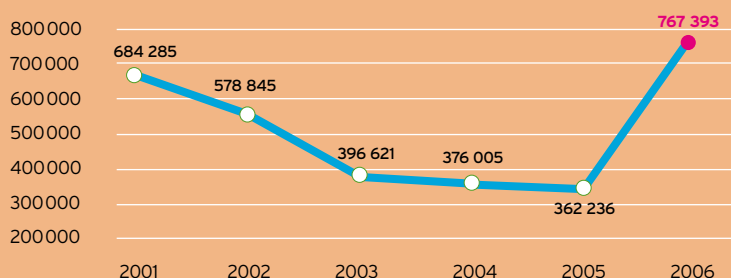


Enfouissement technique une période transitoire avec la fermeture d'Issy 1

TOTAL ENTRANT AU SYCTOM = 2 491 498 t



Une hausse exceptionnelle et provisoire des tonnages de déchets enfouis en CET 2 par le SYCTOM



Cette situation transitoire est liée à l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 février 2006, qui a entraîné une réduction des capacités de valorisation énergétique du Syndicat. En attendant l'ouverture d'Isséane, les déchets ont été incinérés ou enfouis dans des centres situés en Ile-de-France et dans l'Oise.

La mise en décharge, ultime recours

Depuis le 1^{er} juillet 2002, l'enfouissement (appelé aussi mise en décharge) est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire des déchets dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peuvent être valorisés dans les conditions techniques ou économiques acceptables. Cette définition recouvre des réalités différentes selon les territoires. Sur une zone ne disposant pas d'un centre de valorisation énergétique, tout déchet ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière ou organique est un déchet ultime. En revanche, si les mêmes déchets sont produits sur une zone qui, elle, est équipée d'un tel centre, ces derniers pourront être valorisés pour fournir de l'énergie.

Les actions menées par le SYCTOM

Sur le territoire du SYCTOM, l'enfouissement concerne les encombrants non valorisés, les rebuts de déchetteries, les refus de tri des collectes sélectives, et les déchets issus des collectes traditionnelles que le Syndicat ne peut traiter dans ses centres de valorisation énergétique, faute de capacités disponibles.

Pour respecter ses obligations réglementaires, et protéger de manière durable l'environnement, le SYCTOM a mis en œuvre

des solutions à court et à long terme visant à réduire de façon drastique la part des déchets ménagers enfouis. Pour cela, il a recours à des unités d'incinération extérieures afin d'augmenter ses capacités de valorisation énergétique. Il augmente et diversifie également ses propres capacités de traitement, améliore la valorisation matière et contribue à réduire à la source les quantités de déchets.

Cette démarche porte ses fruits. Les tonnages d'ordures ménagères mis en décharge ont été réduits de moitié entre 2001 et 2005.

En 2006, toutefois, le SYCTOM a dû faire face à une situation exceptionnelle et transitoire : l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 février a entraîné une réduction des capacités d'incinération du Syndicat. Dans l'attente de l'ouverture du centre Isséane, plusieurs usines d'incinération franciliennes ont été retenues pour traiter 113 031 tonnes, le solde devant être orienté vers différents CET (centres d'enfouissement technique), de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et de l'Oise. Dans ce contexte, le besoin total d'enfouissement a atteint 767 000 tonnes en 2006.

Les centres d'enfouissement technique (CET)

Les CET sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation préfectorale.

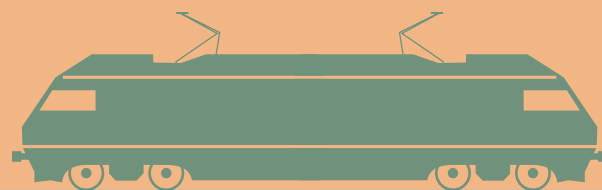
- **CET de classe 1** : réservés aux déchets dangereux, ils reçoivent des déchets industriels ou, dans le cas du SYCTOM, les REFIOM (résidus de l'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) et les boues issues de la dépollution des eaux de lavage des fumées. Ces déchets toxiques sont stabilisés avant leur stockage afin de prévenir toute évolution des résidus sur le très long terme. Une fois rendus inertes et solidifiés, ils sont stockés dans des alvéoles étanches répertoriées qui assurent leur traçabilité.

- **CET de classe 2** : ils accueillent des déchets non dangereux : ordures ménagères résiduelles, encombrants non valorisés, refus de tri des collectes sélectives ou de compostage. Pour autant, leur exploitation obéit à des prescriptions réglementaires très strictes sur la récupération des biogaz, le drainage des eaux de pluie, la récupération et le traitement des lixiviats, l'étanchéité du sous-sol et le suivi de la qualité des nappes phréatiques.

- **CET de classe 3** : ils sont réservés aux déchets inertes comme les gravats.



Le centre d'enfouissement technique à Claye-Souilly.



Des sites extérieurs au territoire du SYCTOM

En raison de la forte densité de son territoire, le SYCTOM ne peut disposer de centres d'enfouissement technique (CET) sur son périmètre d'intervention. Il s'appuie donc sur des sites situés à l'extérieur de son territoire. Ces sites sont choisis dans le cadre de procédures de marché public en fonction de la qualité des services proposés, des prix pratiqués et de la conformité des installations aux normes environnementales.

Prestataires du SYCTOM, ces sites sont certifiés ISO 14001. Cette norme garantit l'application d'une série de mesures sur la qualité environnementale :

- respect des obligations réglementaires ;
- contrôle permanent de l'application de la réglementation en matière d'environnement ;
- identification et maîtrise des risques technologiques et des pollutions accidentelles que pourraient engendrer ces activités, afin d'en diminuer l'impact sur l'environnement ;

- définition d'objectifs d'amélioration permanente de la gestion des consommations et des rejets, et respect de ces objectifs à l'aide d'indicateurs ;

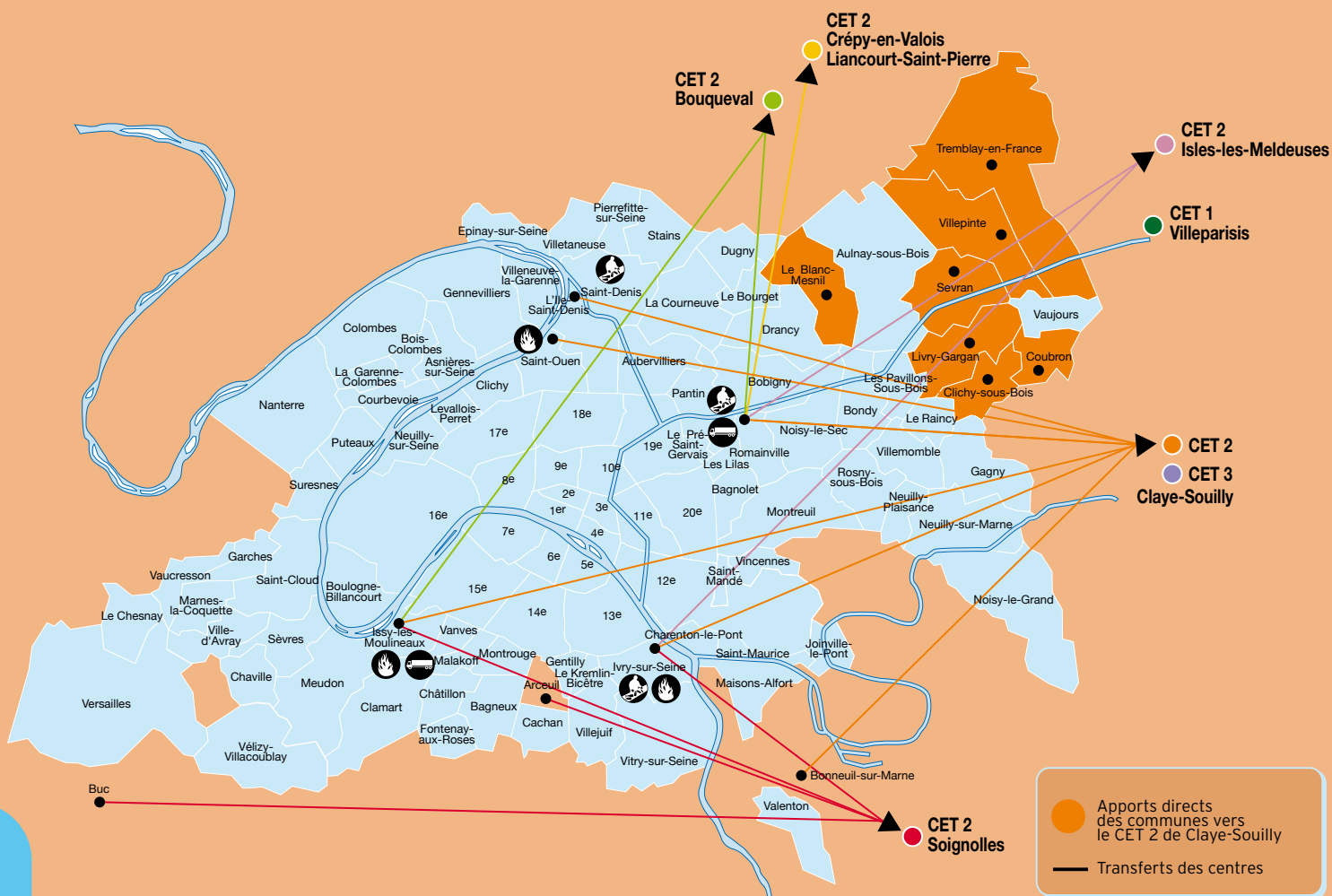
- information et formation de l'ensemble du personnel sur les impacts environnementaux de l'activité du site.

En 2006, le SYCTOM s'est appuyé sur plusieurs centres d'enfouissement technique :
- **un CET de classe 1 à Villeparisis** (Seine-et-Marne), qui a réceptionné 29 666 tonnes de déchets ultimes en provenance du SYCTOM sous forme de cendres et de boues ;

- **des CET de classe 2** en Seine-et-Marne (Claye-Souilly, Isles-les-Meldeuses, Soignolles), dans le Val-d'Oise (Bouqueval) et dans l'Oise (Crépy-en-Valois, Liancourt-Saint-Pierre). Ces centres ont reçu 693 124 tonnes de déchets ;

- **un CET de classe 3 à Claye-Souilly**, qui a reçu en 2006 un total de 35 816 tonnes de déchets inertes en provenance des centres du SYCTOM principalement.

Les centres d'enfouissement technique mobilisés par le SYCTOM



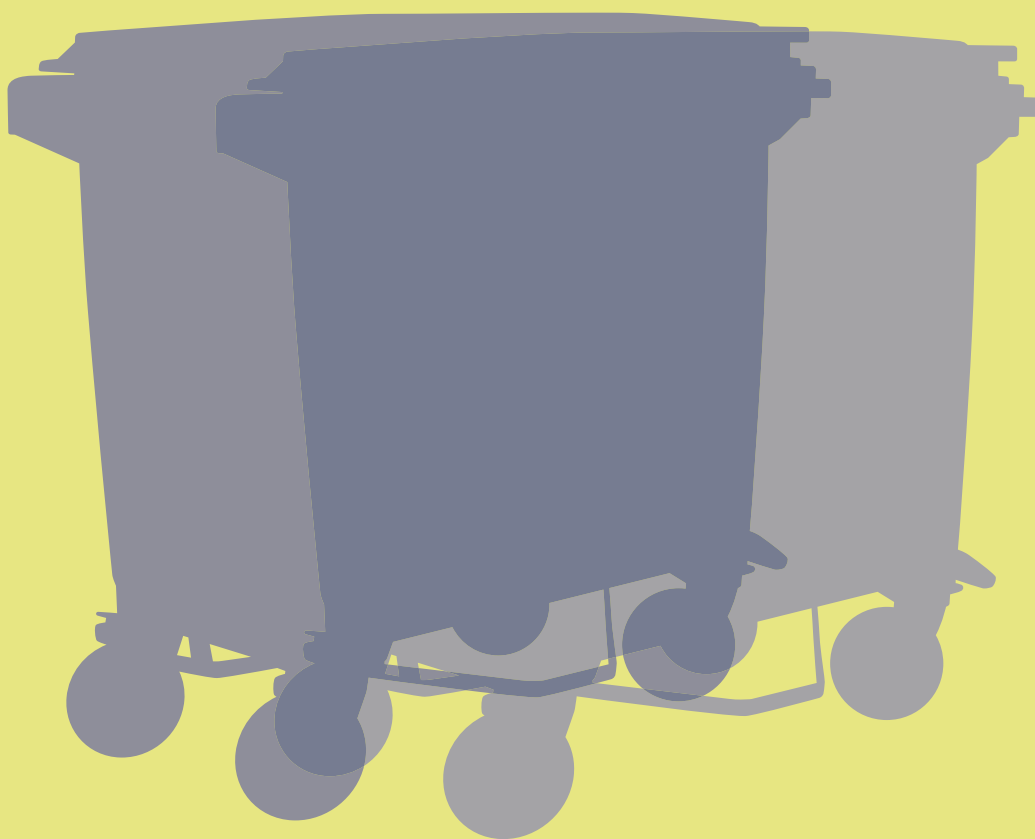
Tonnages déversés en centres d'enfouissement technique dans le cadre de contrats SYCTOM

CET	Classe	Déchets en provenance de	Tonnage	Exploitant
Villeparisis	1	Centre d'incinération Ivry-Paris XIII Centre d'incinération Issy-les-Moulineaux Centre d'incinération Saint-Ouen	14 319 1 625 14 022	SITA
Claye-Souilly	2	Centre de Romainville Centre de transfert d'Issy Apport direct d'ordures ménagères Centre d'incinération Ivry-Paris XIII Centre d'incinération Saint-Ouen Centre d'incinération Issy-les-Moulineaux Centre de Saint-Denis Centre de Claye Centre de Bonneuil	210 273 118 188 72 009 28 619 10 025 876 25 620 21 482 19 415	REP
Isles-les-Meldeuses	2	Centre de Romainville Centre d'Ivry-Paris XIII	63 033 1 099	Sablères Capoulade
Bouqueval	2	Centre de Romainville Centre d'Issy	41 044 7 750	REP
Soignolles	2	Centre d'Issy Centre d'Ivry-Paris XIII Centre d'Arcueil Centre de Buc	23 604 73 974 627	SITA
Crépy-en-Valois/Liancourt-Saint-Pierre	2	Centre de Romainville	48 414	SITA
Claye-Souilly	3	Centre de Romainville Centre de Saint-Denis Déchetterie d'Ivry Centre de Claye	19 738 5 967 3 098 7 013	REP

Budget et organisation



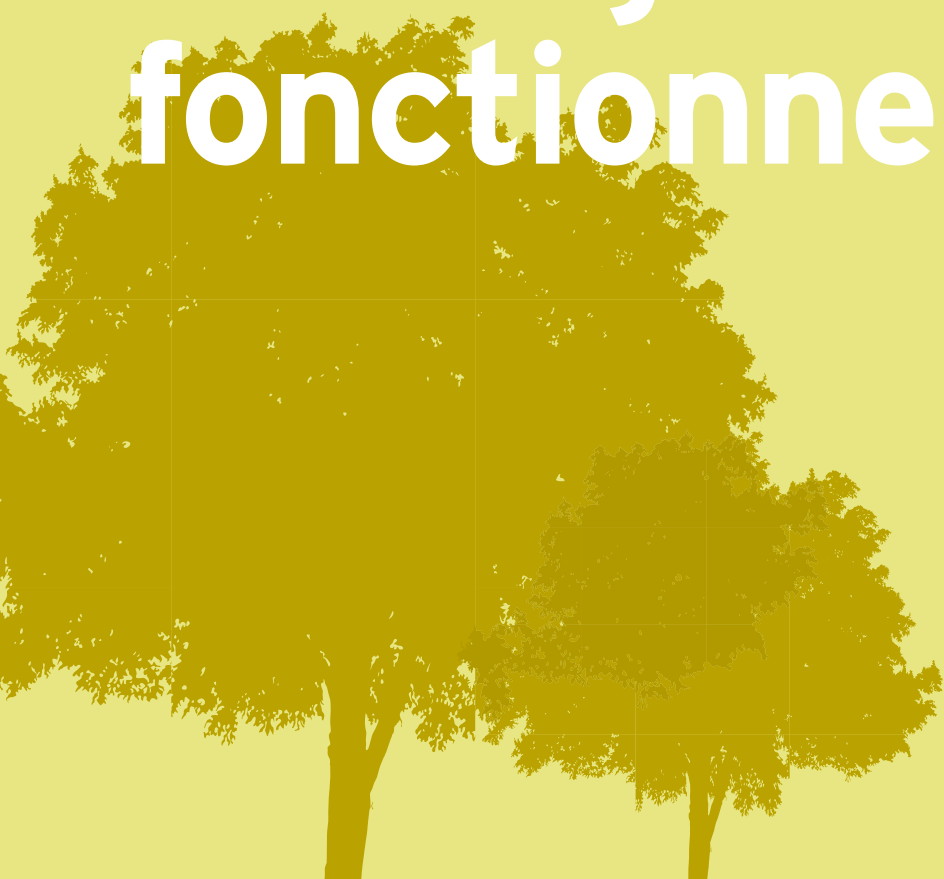
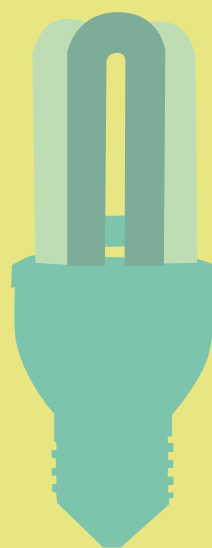
En 2006, le SYCTOM de l'agglomération parisienne a su maîtriser ses dépenses tout en poursuivant son programme d'investissement.



04

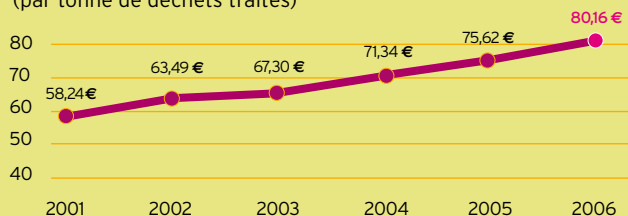


Un budget
maîtrisé,
une organisation
fonctionnelle





Évolution de la redevance depuis 2001 (par tonne de déchets traités)



L'augmentation de la redevance de 6 % par an a été décidée par le Comité pour anticiper les surcoûts importants générés en 2006 et 2007 par la gestion transitoire des déchets ménagers auparavant traités à Issy 1.

Une gestion rigoureuse

Légère baisse des dépenses malgré des surcoûts exceptionnels

Entre 2005 et 2006, les dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé, passant de 279,8 millions d'euros à 279 millions d'euros. Deux faits expliquent cette baisse :

- l'absence de provisions : en 2005, le SYCTOM avait dû provisionner une somme de 17 millions d'euros pour préparer la gestion transitoire et la mise en place d'un transfert des déchets au centre Issy 1 en attendant la mise en service d'Isséane ;
- la réduction des charges exceptionnelles : le budget 2005 intégrait des charges exceptionnelles, essentiellement l'annulation d'une recette de plus de 20 millions d'euros relative au contentieux sur le projet abandonné de Vitry.

La charge des contrats d'exploitation des différentes unités de traitement des déchets est en hausse de 18 % par rapport à 2005. Elle représente le premier poste de dépense avec 209,1 millions d'euros, soit 75 % du total des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation anticipée est avant tout liée à l'impact du fonctionnement du dispositif de transfert des déchets ménagers à Issy 1. Le niveau toujours élevé du coût des énergies fossiles a également renchéri le prix des prestations de traitement et de transport.

Les aides versées par le SYCTOM aux collectivités pour développer la collecte sélective (19 millions d'euros en 2006) augmentent de 13 % par rapport à 2005 en raison de la hausse des volumes triés (+ 8 %) et de la redevance (6 %). Elles comprennent le soutien de 45,73 euros par tonne reçue dans les centres de tri et le remboursement

de la redevance d'un montant de 80,16 euros la tonne, sur ces mêmes tonnages.

Les charges financières ont progressé de 3 % par rapport à 2005, du fait des 145 millions d'emprunts nouveaux réalisés en 2005 pour financer les investissements décidés par le Syndicat (surtout Isséane). Ces charges comprennent les intérêts d'emprunt, les intérêts de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus.

Les amortissements techniques des immobilisations s'élèvent à 15,1 millions d'euros contre 13,4 millions en 2005, compte tenu des investissements réalisés et devant être amortis.

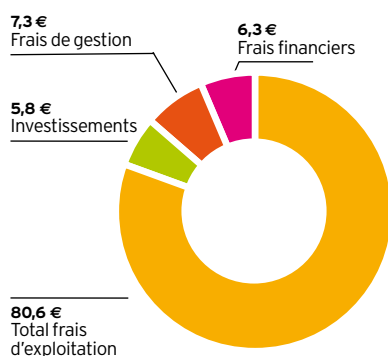
Les charges de personnel, dont la part relative reste inférieure à 2 % du budget, totalisent 5,4 millions d'euros, avec un effectif stable de 115 personnes en charge du montage et du suivi des projets, du contrôle de l'activité des exploitants et de la gestion de l'établissement. L'année 2006 a vu le remplacement d'agents sur des postes demeurés vacants en 2005.

Enfin, **les frais de gestion** ont sensiblement progressé avec les dépenses d'assurance et d'électricité du chantier Isséane.

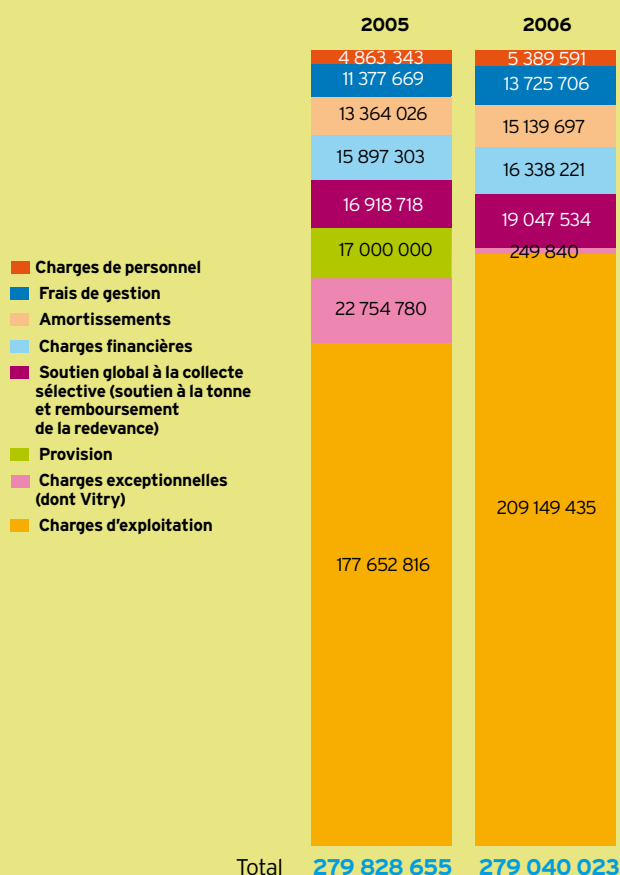
Poursuite du programme d'investissement

Le budget d'investissement a diminué, passant de 267 millions d'euros à 191 millions d'euros. Une réduction due en particulier à la fin des dépenses de mise en conformité des centres de valorisation énergétique à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII et à des dépenses moindres pour la construction d'Isséane.

L'utilisation de la redevance pour 100 euros

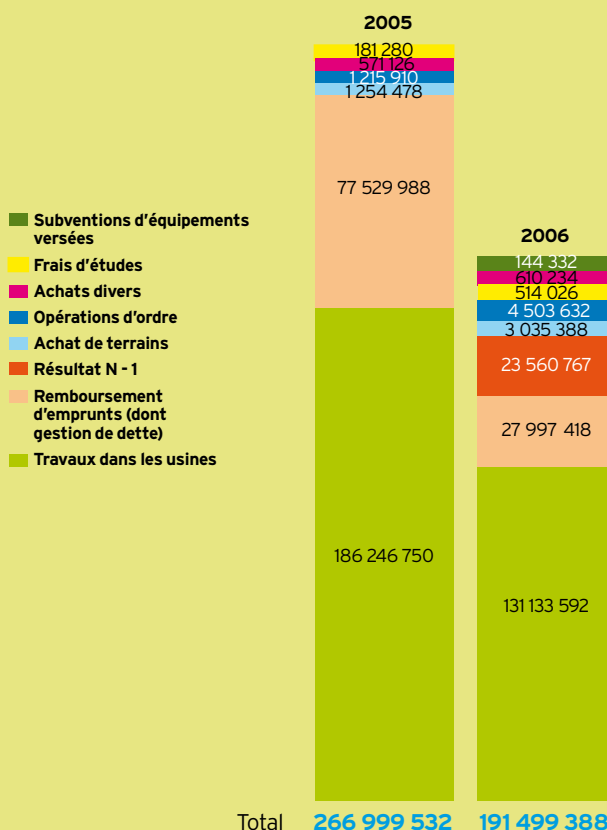


Les dépenses de fonctionnement (en € TTC)



Les dépenses d'investissement (en € TTC)

39



Recettes de fonctionnement (en € TTC)

Compte administratif	2005	2006
Contributions des collectivités adhérentes	218 733 542	233 581 213
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages) et participations	11 375 692	13 089 621
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits du tri)	19 967 784	18 406 078
Reprises de provisions	-	17 000 000
Produits exceptionnels	2 319 138	1 709 344
Résultat N - 1	30 951 837	3 519 142
Total	283 347 992	287 305 398

Recettes d'investissement (en € TTC)

Compte administratif	2005	2006
Emprunts (dont gestion de dette et ICNE)	208 032 972	161 179 597
Subventions	9 644 013	10 099 749
FCTVA	10 280 425	23 726 180
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	13 364 026	15 139 697
Provision	17 000 000	-
Autres opérations d'ordre	-	867 617
Réserves et résultat N - 1	2 117 328	-
Total	260 438 765	211 012 840

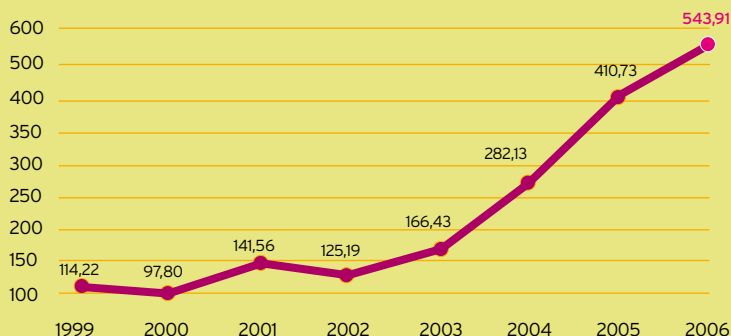
Le programme d'investissement par site (en M€ HT)

Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2005	Travaux financés en 2006	Investissement total
Isséane	Centre de traitement	1998-2007	120,83	92,78	540,30
Ivry-Paris XIII	Traitement des fumées	2003-2007	23,68	4,92	47,20
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2004-2006	0,11	1,21	1,34
Saint-Ouen	Traitement des fumées et mise en conformité de l'usine à l'arrêté du 20 septembre 2002	2001-2007	7,67	2,73	40,17
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2006	-	0,04	0,04
Nanterre	Centre de tri	1999-2006	0,37	0,14	20,21
Romainville	Centre de tri	2004-2006	0,12	0,27	0,59
Sevran	Centre de tri	2003-2008	1,35	3,08	15,50
Paris XV	Centre de tri	2004-2009	0,19	0,26	27,91
Études et travaux divers		2004-2006	0,30	0,12	0,47
Romainville	Centre de tri/méthanisation	2005-2012	0,003	2,79	119,79
Blanc-Mesnil-Aulnay-sous-Bois	Centre de méthanisation/traitement des boues	2006-2012	-	0,05	42,59
Issy 1	Centre de transfert	2005-2007	2,25	3,26	5,56
Total			156,88	111,66	861,67



Évolution de l'endettement du SYCTOM

(en millions d'euros, chiffres arrêtés au 31 décembre de chaque année)



Les emprunts permettent de financer les projets du SYCTOM, comme Isséane et les unités de méthanisation.

Les travaux dans les usines représentent la part la plus forte de ce budget (131 millions d'euros), avec notamment la poursuite du chantier Isséane. Plus de 3 millions d'euros ont également été consacrés, en 2006, à l'achat du terrain à Romainville destiné à accueillir la future unité de méthanisation.

Les frais d'études enregistrent une hausse importante par rapport à 2005, pour s'établir à 610 000 euros. Ils ont été surtout affectés aux études pour Isséane et pour les futurs centres de méthanisation à Romainville et à Blanc-Mesnil - Aulnay-sous-Bois. Le SYCTOM a également poursuivi **le soutien à la réalisation des déchetteries** par les collectivités adhérentes (144 000 euros).

Progression des recettes

En contrepartie du traitement de ses déchets, chaque commune adhérente a versé au SYCTOM **une redevance** de 80,16 euros par tonne de déchets à traiter et une participation par habitant de 6,28 euros. Conformément aux engagements de la mandature, la progression de ces redevances a été maintenue dans la limite de 6 % par rapport à 2005, pour financer les surcoûts importants générés en 2006 et 2007 par la gestion transitoire des déchets auparavant traités au centre de valorisation à Issy-les-Moulineaux. Avec 233,6 millions d'euros, soit 81 % des recettes totales, les redevances des communes représentent les principales recettes de fonctionnement du Syndicat.

Autre source de recettes, **la vente de produits** issus de la valorisation des déchets n'a connu qu'une légère baisse en 2006, (18,4 millions d'euros contre 19,9 millions d'euros en 2005), et ce malgré l'arrêt de l'activité de valorisation énergétique à Issy-les-Moulineaux. Cette stabilisation a pour origine la nette progression des recettes de valorisation matière issue du tri.

Par ailleurs, **les soutiens directs** versés par Éco-Emballages dans le cadre du barème D ont rapporté 13,1 millions d'euros en 2006, soit 1,7 million de plus qu'en 2005 compte tenu de l'augmentation des tonnages triés en 2006 et des objectifs de valorisation matière et énergétique fixés par le SYCTOM à ses exploitants.

L'exécution budgétaire 2006 a également enregistré la reprise en recette de fonctionnement de la provision de 17 millions d'euros constituée en 2005 afin de financer les dépenses de transfert des déchets de l'unité Issy 1.

Une gestion optimisée de la dette

Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette s'élève à 543,9 millions d'euros, contre 410,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette augmentation est liée aux nouveaux emprunts réalisés pour financer les équipements. La durée moyenne de la dette résiduelle est de 26,8 ans, avec un taux d'intérêt moyen de 3,57 %. Elle est à 54 % à taux fixe pour un taux moyen de 3,72 % et à 46 % à taux variable pour un taux moyen de 3,40 %.

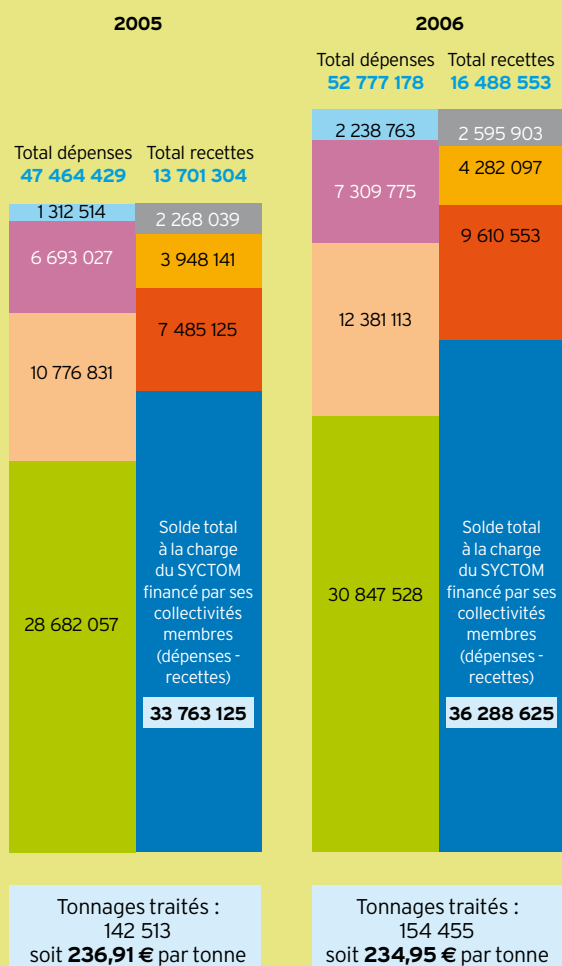
Au cours de 2006, le SYCTOM a continué à gérer sa dette de manière optimisée pour contenir la charge des annuités. Les emprunts ont été réalisés à long terme (30 ans), à taux fixe ou variable, selon les meilleures conditions du marché du moment et en réduisant au maximum le risque de variation excessive des taux.

Si les investissements sont majoritairement financés par l'emprunt (76,3 % des recettes d'investissement 2006), le SYCTOM a pu réduire ce besoin en 2006 en encaissant d'autres recettes : acomptes de subventions d'investissement à hauteur de 10 millions d'euros (9,6 millions d'euros en 2005) et dotation du FCTVA de 23,7 millions d'euros (10,3 millions d'euros en 2005).

	2005	2006
Dépenses de fonctionnement compte administratif (DF)	279 828 635	279 040 023
Tonnages traités total (T)	2 483 479	2 491 498
Coût brut de traitement des déchets (€ à la tonne) (= DF / T)	112,68*	112,00

Coût du traitement des collectes sélectives

Un coût stable, avec des dépenses et des recettes en hausse.



Dépenses

- Amortissements et frais financiers
- Total aide aux communes
- Dégrèvement de la redevance
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri)

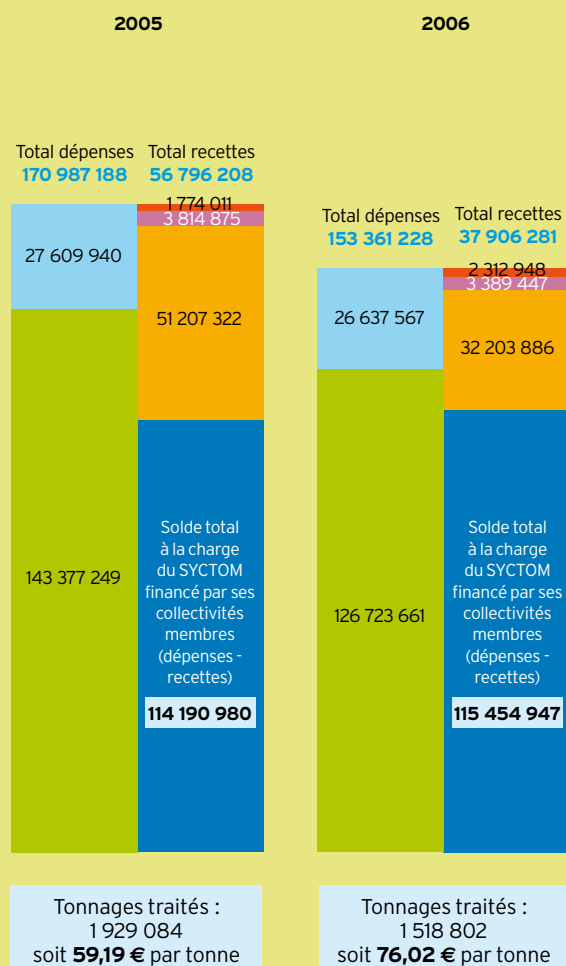
Recettes

- Vente des matériaux d'emballages aux filières
- Vente des journaux et magazines
- Soutien Éco-Emballages

Le nouveau mode de calcul en 2006 intègre le soutien du SYCTOM au profit de ses communes membres pour développer la collecte sélective (19,7 M€ en 2006). Sans cette politique incitative, le coût d'exploitation serait de 107,46 € par tonne en 2006 (et 114,33 €/t en 2005).

Coût de l'incinération avec valorisation énergétique

En hausse, compte tenu de la gestion transitoire des déchets à Issy 1 et du coût de traitement des fumées à Ivry et Saint-Ouen.



Dépenses

- Amortissements et frais financiers
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des résidus et mâchefers, et transfert vers UIOM)

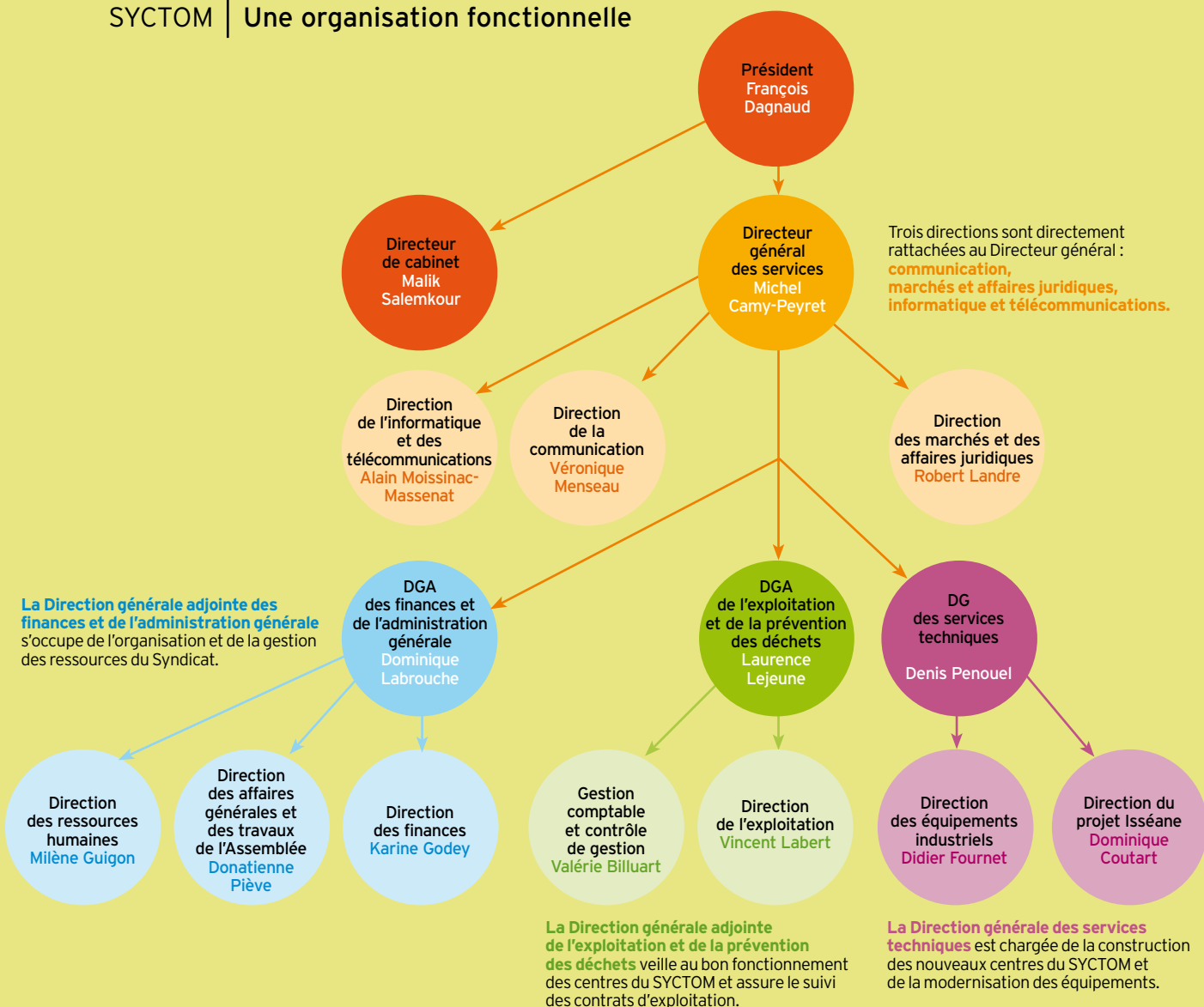
Recettes

- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers TTC
- Soutien Éco-Emballages à la valorisation énergétique TTC
- Recettes énergétiques TTC (vente de vapeur et d'électricité)

Ce coût a augmenté en 2006 pour plusieurs raisons : la gestion transitoire des déchets à Issy 1, aménagé en centre de transfert, et le coût du traitement des fumées à Ivry et Saint-Ouen ont entraîné une augmentation des charges d'exploitation, et de moindres recettes issues de la valorisation énergétique.

Par ailleurs, en 2006, le coût de traitement des objets encombrants a été de 107,82 euros par tonne (104* en 2005) et le coût de la mise en décharge de 91,87 euros par tonne (88,63 en 2005).

* Chiffre définitif, annule et remplace le chiffre provisoire annoncé dans le rapport annuel 2005.



Une organisation fonctionnelle

Le **Comité syndical** est l'instance plénière du Syndicat dans laquelle sont prises toutes les décisions importantes. Plus d'une commune sur deux (44 sur 85) participe aux travaux du SYCTOM et le Comité regroupe **68 représentants** désignés par les collectivités membres :

- > 24 représentants de la Ville de Paris ;
 - > 14 délégués du SYELOM (Hauts-de-Seine) ;
 - > 14 délégués du SITOM93 (Seine-Saint-Denis),
 - > 3 délégués représentant les communes du Val-de-Marne ;
 - > 3 délégués représentant les communes des Yvelines.
- Le Comité syndical élit ses Vice-Présidents.

Il définit la politique du Syndicat, vote le budget, décide des travaux. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

Le Comité peut déléguer ses pouvoirs au **Bureau**, composé de **36 membres**.

L'équipe administrative

Le SYCTOM emploie **115 agents publics** techniques et administratifs, issus de la fonction publique territoriale ou de la Ville de Paris. Cet effectif est nécessaire pour mettre en œuvre l'ensemble des actions du Syndicat en matière de traitement et de prévention des déchets. Les 6 directions du SYCTOM sont placées sous la responsabilité du Directeur général des services.



Réunion des élus
du Comité.



Les principales décisions du Comité en 2006

En 2006, le Comité s'est réuni à quatre reprises et a pris plusieurs décisions stratégiques conformes à la démarche de développement durable engagée.

➤ **Réaliser la première unité de traitement biologique** des déchets ménagers par méthanisation à Romainville, avec le lancement d'un marché de conception, de construction et d'exploitation. Le futur centre de tri et de méthanisation remplacera l'installation existante.

➤ **Définir le programme du deuxième projet d'unité de traitement biologique** des déchets ménagers et des boues d'épuration des eaux dans la zone industrielle de Blanc-Mesnil-Aulnay-sous-Bois, dans une démarche partenariale novatrice avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne). Ce projet sera réalisé dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

➤ **Améliorer la qualité des rejets atmosphériques d'Isséane** en lançant un marché de traitement des fumées très performant. L'objectif est d'offrir les meilleures garanties environnementales compte tenu des modifications des règles d'urbanisme de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, qui permettent la construction de bâtiments de grande hauteur.

➤ **Permettre la signature du contrat d'exploitation du centre Isséane** dans le cadre d'une procédure de marché public de services : le groupement TIRU-SITA a été retenu au terme d'une mise en

concurrence des entreprises du secteur d'activité.

➤ **Étudier l'avenir d'Ivry-Paris XIII** : depuis 2003, une concertation a été engagée avec les représentants des Villes d'Ivry-sur-Seine et de Paris, sur la question du devenir à l'horizon 2015 de ce centre, qui traite actuellement par incinération 730 000 tonnes de déchets ménagers par an. Pour le nouveau projet, le SYCTOM souhaite diversifier les modes de valorisation, réduire les tonnages traités et renforcer l'utilisation des transports alternatifs à la route. Le Comité a lancé des études pour évaluer la faisabilité et la compatibilité techniques de ces orientations avec les contraintes du site actuel.

➤ **Renforcer le transport fluvial des matériaux.** Un projet d'évacuation fluviale des matériaux triés dans l'ensemble des centres de tri des collectes sélectives a été lancé.

Le SYCTOM prévoit aussi de réaliser de nouveaux centres de transfert fluvial des objets encombrants à Paris XIII-Tolbiac et à Romainville-Bobigny.

➤ **Développer la valorisation des textiles usagés**, via la signature de conventions avec des acteurs de ces filières.

➤ ... **Et initier une grande campagne de sensibilisation des citoyens** en lien avec ses collectivités membres pour développer la reprise des DEEE par les distributeurs lors de l'achat d'appareils neufs (reprise «un pour un»).

La Commission d'appel d'offres

Son rôle, conformément au code des marchés publics, est de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres proposées, avant d'attribuer les marchés. Placée sous l'autorité du Président du SYCTOM, elle est composée de cinq membres élus par le Comité et s'est réunie 22 fois en 2006. Elle applique, depuis le mois de septembre 2006, le nouveau code des marchés publics (décret du 1^{er} août 2006).

Les 68 membres du Comité du SYCTOM en 2006

*	 François DAGNAUD Président (75)		 Alain LE GARREC Conseiller de Paris (75)		 Josiane BERNARD Adjointe au Maire de Bagnolet (93)		
		*	 Yves CONTASSOT Vice-Président Adjoint au Maire de Paris (75)		*	 Danielle BRICHOT Adjointe au Maire de Stains (93)	
*	 Nicole AZZARO Vice-Présidente Conseillère de Paris (75)	*	 Jérôme COUMET Conseiller de Paris (75)			 Jean-Pierre COMTE Adjoint au Maire de Drancy (93)	
*	 Jean-Charles BARDON Conseiller de Paris (75)	*	 Roxanne DECORTE Conseillère de Paris (75)	*	 Sophie MEYNAUD Vice-Présidente Conseillère de Paris (75)	*	 Michel DEBAILLY Conseiller municipal de Drancy (93)
	 Jean-Didier BERTHAULT Conseiller de Paris (75)	*	 Laurence DOUVIN Conseillère de Paris (75)		 Christophe NAJDOVSKI Conseiller de Paris (75)	*	 Gérard GAUDRON Vice-Président Maire d'Aulnay-sous-Bois (93)
*	 Geneviève BERTRAND Conseillère de Paris (75)		 François FLORES Conseiller de Paris (75)		 Cécile RENSON Conseillère de Paris (75)	*	 Bernard LABBÉ Vice-Président Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois (93)
*	 Michel BULTE Vice-Président Conseiller de Paris (75)	*	 Pierre GATIGNON Vice-Président Conseiller de Paris (75)	*	 Gérard REY Vice-Président Conseiller de Paris (75)		 Jean-Philippe MALAYEUDE Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance (93)
	 Jeanne CHABAUD Conseillère de Paris (75)	*	 Brigitte KUSTER Conseillère de Paris (75)		 Pierre SCHAPIRA Adjoint au Maire de Paris (75)	*	 Claude PERNES Vice-Président Maire de Rosny-sous-Bois (93)
*	 Lyne COHEN-SOLAL Vice-Présidente Adjointe au Maire de Paris (75)		 Élisabeth LARRIEU Conseillère de Paris (75)		 Daniel BERNARD Adjoint au Maire de Bagnolet (93)		 Michel PRIN Adjoint au Maire de Sevran (93)

- Représentants de la Ville de Paris
- Délégués du SITOM93 (Seine-Saint-Denis)
- Délégués du SYELOM (Hauts-de-Seine)
- Délégués représentant les collectivités du Val-de-Marne
- Délégués représentant les communes des Yvelines

* Membres du Bureau en 2006.

* 	Henri REIN Conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne (93)		Jean-Paul GAUDIN Conseiller municipal de Ville-d'Avray (92)	* 	Alain AUDOUBERT Maire de Vitry-sur-Seine (94)		Dominique PICARD Conseiller municipal de Saint-Mandé (94)
	Sylvain ROS Conseiller municipal d'Aubervilliers (93)	* 	Jacques GAUTIER Vice-Président Président du SYELOM Maire de Garches (92)	* 	Jean-Marie BRETILLON Maire de Charenton-le-Pont (94)		Michel PRA Conseiller municipal de Gentilly (94)
* 	Alain ROUAULT Vice-Président Président du SITOM93 Adjoint au Maire de Saint-Ouen (93)	* 	Alain JULIARD Conseiller municipal de Boulogne-Billancourt (92)		Christian CAMBON Maire de Saint- Maurice (94)		Jean-Michel SEUX Adjoint au Maire de Vincennes (94)
* 	Gérard SAVAT Vice-Président Adjoint au Maire de Pantin (93)	* 	Dominique LAFON Adjoint au Maire de Fontenay-aux- Roses (92)		Séverine de COMPREIGNAC Adjointe au Maire de Joinville-le-Pont (94)		Daniel TOUSSAINT ⁽¹⁾ Maire de Valenton (94)
* 	Jean-Pierre AUFFRET Vice-Président Adjoint au Maire de Clichy- la-Garenne (92)	* 	Hervé MARSEILLE Maire de Meudon (92)	* 	Pierre GOSNAT Vice-Président Maire d'Ivry-sur-Seine (94)	⁽¹⁾ Remplacé depuis le 20 décembre 2006 par Françoise BAUD, Adjointe au Maire de Valenton (94).	
* 	Christiane BAUDAT Adjointe au Maire de Suresnes (92)	* 	Olivier MERIOT Vice-Président Adjoint au Maire de Gennevilliers (92)	* 	Roger JOUBERT Vice-Président Conseiller municipal de Maisons-Alfort (94)		
	Christine BOURCET Adjointe au Maire de Nanterre (92)		Jean-Loup METTON Maire de Montrouge (92)	* 	Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-Maire de Cachan (94)	* 	Gérard MEZZADRI Délégué de la communauté de communes du Grand Parc (78)
	Michel de LARDEMELLE Adjoint au Maire de Levallois-Perret (92)	* 	André SANTINI Vice-Président Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)		Jérôme LE GUILLOU Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre (94)		Guy RECHAGNIEUX Adjoint au Maire du Chesnay (78)
	Éric FLAMAND Adjoint au Maire de Vauclous (92)	* 	Hervé SOULIÉ Adjoint au Maire de Saint-Cloud (92)		Franck PERILLAT Adjoint au Maire de Villejuif (94)		Raymond ROUX Vice-Président Adjoint au Maire de Vélizy-Villacoublay (78)

Chiffres clés 2006⁽¹⁾

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2005

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM
2 653 916 t
(2 671 110 t)

Déchets traités par le SYCTOM
2 491 498 t
(2 483 479 t)

Budget annuel : 470,54 M€

Redevance : 80,16 € par tonne traitée
6,28 € par habitant

Moyens humains au 31/12/2006 :
SYCTOM : 115 agents
Exploitants privés des centres de traitement du SYCTOM :
667 agents, dont
TIRU : 320
Veolia Propreté : 270
SITA : 77

Tous les habitants trient dans les 85 communes

Tri et recyclage des collectes sélectives
154 455 t
(142 513 t)

Tri des encombrants
210 650 t
(199 602 t)

Déchetteries du SYCTOM
39 348 t
(40 375 t)

Compostage
7 154 t
(3 910 t)

UIOM apports directs
1 361 160 t
(1 693 166 t)
inclus déclassements
3 311 t

Transfert Romainville apports directs
379 325 t
(340 009 t)
inclus déclassements
10 650 t

Transfert Issy apports directs
265 050 t
(0 t)

Transferts Arcueil et Nicollin (suite incendie Issy) apports directs
2 053 t
(0 t)

Enfouissement des ordures ménagères en CET 2
72 301 t
(55 979 t)

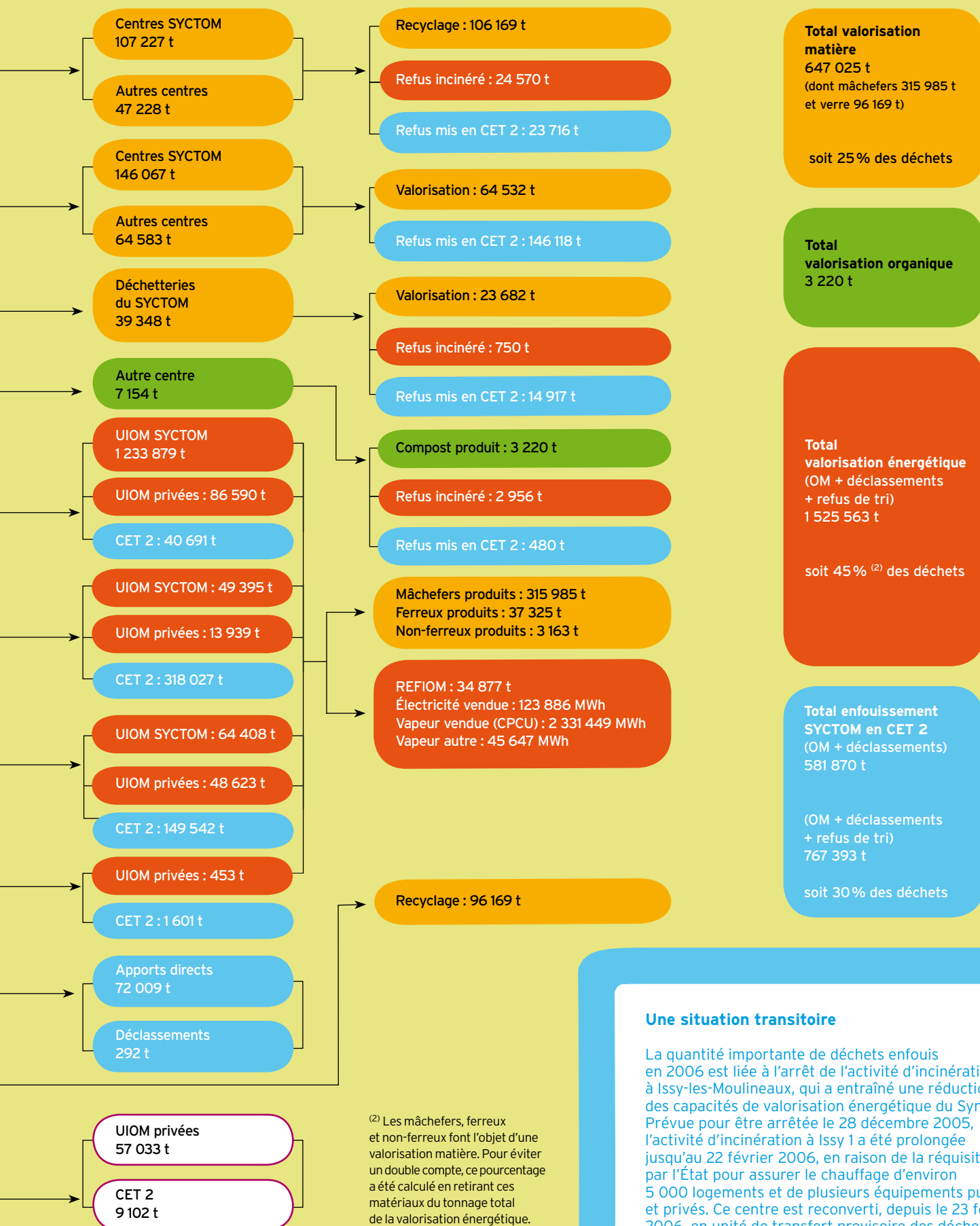
Verre
96 283 t
(101 249 t)

Déchets communes non déversantes
66 135 t
(86 382 t)

Ne transitant pas par le SYCTOM : 93 408 t
Transitant par le SYCTOM : 2 875 t

Ne transitent pas par le SYCTOM

⁽¹⁾ Ces chiffres ont été arrêtés le 19 avril 2007. Compte tenu des délais, certaines valeurs ont dû être publiées sans une validation formelle de l'ensemble des partenaires du SYCTOM.



Une situation transitoire

La quantité importante de déchets enfouis en 2006 est liée à l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy-les-Moulineaux, qui a entraîné une réduction des capacités de valorisation énergétique du Syndicat. Prévue pour être arrêtée le 28 décembre 2005, l'activité d'incinération à Issy 1 a été prolongée jusqu'au 22 février 2006, en raison de la réquisition par l'État pour assurer le chauffage d'environ 5 000 logements et de plusieurs équipements publics et privés. Ce centre est reconverti, depuis le 23 février 2006, en unité de transfert provisoire des déchets et fonctionnera ainsi jusqu'à la mise en service d'Isséane. Les déchets réceptionnés sont redirigés vers des centres situés en Ile-de-France, et de façon limitée dans l'Oise, pour y être incinérés ou majoritairement enfouis.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000)
Indicateurs techniques et financiers pour 2006

Centres de traitement mobilisés par le SYCTOM

Centres du SYCTOM et tonnages traités en 2006

3 centres d'incinération avec valorisation énergétique

- Issy-les-Moulineaux (capacité : 540 000 t, quantités 2006 : 70 041 t) ;
- Ivry-Paris XIII (capacité : 730 000 t, quantités 2006 : 663 429 t) ;
- Saint-Ouen (capacité : 630 000 t, quantités 2006 : 629 928 t).

3 centres de tri des collectes sélectives

- Nanterre (capacité : 40 000 t, quantités 2006 : 32 452 t) ;
- Ivry-Paris XIII (capacité : 36 300 t, quantités 2006 : 36 076 t) ;
- Romainville (capacité : 45 000 t, quantités 2006 : 38 698 t).

2 centres de tri des objets encombrants

- Saint-Denis (capacité : 60 000 t, quantités 2006 : 66 774 t) ;
- Romainville (capacité : 75 000 t, quantités 2006 : 79 292 t).

2 centres de transfert

- Romainville (capacité : 350 000 t, quantités 2006 : 379 325 t) ;
- Issy-les-Moulineaux (capacité : 320 000 t, quantités 2006 : 271 498 t).

3 déchetteries

- Ivry-Paris XIII (quantités 2006 : 4 770 t) ;
- Saint-Denis (quantités 2006 : 8 650 t) ;
- Romainville (quantités 2006 : 25 929 t).

Le centre de tri à Romainville.



Unités privées utilisées par le SYCTOM et tonnages traités en 2006

Centres d'incinération

avec valorisation énergétique

- Massy (Curma) 5 041 t ;
- Rungis (Génériss) 3 111 t ;
- Argenteuil (Novergie) 61 377 t ;
- St-Thibault-des-Vignes (Novergie) 30 052 t ;
- Monthyon (Génériss) 5 535 t ;
- Saint-Ouen-l'Aumône (Génériss) 9 039 t ;
- Carrières-sur-Seine (Novergie) 20 752 t ;
- Créteil (Novergie) 16 821 t ;
- Autres centres 3 849 t.

Centres de tri

- Arcueil (SITA) 34 749 t d'OE ;
- Ivry (Revival) 15 513 t d'OE ;
- Ivry - Blanc-Mesnil (Paprec) 15 153 t de CS ;
- Gennevilliers (SITA) 11 912 t de CS ;
- Buc (Nicollin) 14 321 t d'OE et 6 999 t de CS ;
- Chelles (Génériss) 7 776 t de CS ;
- Rungis (SIEVD) 5 388 t de CS.

Unité de compostage

- Triel-sur-Seine (Génériss) 7 154 t.

Centres d'enfouissement technique

- CET 1 Villeparisis (SITA) 29 966 t de REFIOM ;
- CET 2 Claye-Souilly (REP) 506 506 t ;
- CET 2 Isles-les-Meldeuses (Sablières Capoulade) 64 132 t ;
- CET 2 Bouqueval (REP) 48 794 t ;
- CET 2 Crépy-en-Valois - Liancourt-Saint-Pierre (SITA) 48 414 t ;
- CET 2 Soignolles (SITA) 25 278 t ;
- CET 3 Claye-Souilly (REP) 35 816 t ;
- Autres CET 2 62 521 t.

Bilan annuel global

Nombre de communes dans le périmètre du SYCTOM	Nombre d'habitants dans le périmètre du SYCTOM	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances	
	Recensements 99 et complémentaires jusqu'en 2006	Ordures ménagères, balayures, déchets verts	Objets encombrants	DIB	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	Verre	Déchetterie	Part population	Part tonnage
85 communes	5 481 300 pour 85 communes	2 086 274 t soit 380,6 kg/hab./an	210 650 t soit 38,4 kg/hab./an	770 t	154 455 t Soit 28,18 kg/hab./an	2 875 t	39 348 t	6,28 €	80,16 €

Dépenses et recettes

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'agglomération parisienne	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du SYCTOM (total dépenses réelles section de fonctionnement du Compte administratif 2006)	263 768 714 €
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-Emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	Sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	181,3 M€ TTC
Coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et enfouissement des refus de tri	107,82 € la tonne
Coût global de traitement des collectes sélectives	234,95 € la tonne
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	76,02 € la tonne
Coût de la mise en décharge	91,87 € la tonne
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	Sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	45,73 €/t multimatériaux sans verre, 45,73 €/t journaux et magazines, papiers de bureau, 30,49 €/t multimatériaux avec verre, 30,93 €/t CS surtriée, reversement redevance 80,16 €/t entrante de CS
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée	13,090 M€

Valorisation

Valorisation issue de l'incinération	Valorisation multimatériaux	Valorisation objets encombrants	Valorisation en déchetteries	Valorisation unité de compostage	CET 2
Électricité : 123 886 MWh, Vapeur : 2 377 096 MWh, Mâchefers : 315 985 t, Ferreux : 37 325 t, Non-ferreux : 3 163 t	106 169 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	64 532 t de bois, ferrailles, gros cartons	23 682 t	3 220 t	767 393 t

Valorisation matière issue du tri (en € HT) : Journaux/magazines : 3,37 M€ - Plastiques : 0,82 M€ - Cartons EMR : 0,70 M€ - Gros de magasin : 0,06 M€ - Aciers : 0,41 M€ - Papiers de bureau : 0,19 M€ - Aluminium : 0,50 M€ - Emballages : 0,03 M€ - Verre : 0,003 M€ - Non-ferreux : 0,003 M€

Valorisation matière issue de l'incinération (en € HT) : Ferrailles : 0,64 M€ - Aluminium mâchefers : 0,43 M€ - Grosses ferrailles et autres : 0,06 M€

TOTAL recettes valorisation matière : 7,2 M€ la tonne

Valorisation énergétique UIOM en vente directe SYCTOM Issy 1 (en € HT) : Vapeur : 1,936 M€ - Électricité : 0,152 M€

TOTAL recettes valorisation énergétique : 2 M€ la tonne

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement : mise en service des équipements de traitement des rejets et mise en conformité des 2 UIOM d'Ivry-Paris XIII et de Saint-Ouen avec l'arrêté du 20 septembre 2002.



Les partenaires du SYCTOM

Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYCTOM pour l'accompagner dans sa mission de service public : services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.

► **L'Union européenne** mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

► **Le Ministère de l'Écologie et du Développement durable** détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le Ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE...).

► **L'Ademe** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets, et soutient financièrement leurs projets.

► **Les Préfets** délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets. Ils sont aussi en charge de la création de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres

de valorisation énergétique de leur département.

► **La Région Ile-de-France** est un partenaire privilégié du SYCTOM. Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets.

À l'issue d'un travail collaboratif engagé en 2006, la mise en œuvre du PREDMA est prévue en 2009. La Région participe également aux investissements du Syndicat dans le cadre du contrat Terres vives auquel est aussi associée l'Ademe.

► **Les Conseils généraux** élaborent, ou participent à l'élaboration, avec les Préfets, des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et en assurent le suivi jusqu'à l'application du plan régional.

► **Le SYELOM et le SITOM93**, les deux syndicats primaires membres du SYCTOM, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et mènent des actions de proximité. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes sélectives ou spécifiques.

► **Éco-Emballages**, société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales. En 2006, le SYCTOM a perçu

13,1 millions d'euros de recettes d'Éco-Emballages.

► **La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et EDF** achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du SYCTOM. En 2006, le Syndicat a vendu 2 331 449 MWh de vapeur et 123 886 MWh d'électricité, pour un montant global de 32,2 millions d'euros.

► Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées, retenues à la suite d'un appel d'offres. **TIRU** exploite les centres de valorisation énergétique, et a été retenu en 2006 pour assurer l'exploitation d'Isséane. **Généris** (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Romainville, Saint-Denis et Nanterre. **SITA** exploite le centre de tri à Ivry-Paris XIII.

► Afin de compléter ses capacités de traitement, le SYCTOM a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires : **SITA** pour le centre de tri des collectes sélectives de Gennevilliers, le centre d'encombrants d'Arcueil ainsi que le CET de classe 1 à Villeparisis. **Généris** exploite le centre de tri de Chelles et l'unité d'incinération de Monthyon et Saint-Ouen-l'Aumône. **Nicollin** exploite le centre de tri de Buc, **Valor Industries** celui du Blanc-Mesnil, le **SIEVD** celui de Rungis et **Revival** le centre d'Ivry. La société **Novergie** exploite des centres de valorisation énergétique situés à Argenteuil, Saint-Thibault-des-Vignes, Carrières-sur-Seine et Créteil. La société **Curma** exploite l'unité de Massy.

► Enfin, deux sociétés traitent les mâchefers issus des centres de valorisation énergétique du SYCTOM : la société **MRF** et **YPREMA**.

Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

Biogaz

Gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou encore dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.

Cendres volantes

Cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.

CET (centre d'enfouissement technique)

Décharge procédant à l'enfouissement des déchets dans le respect de l'environnement. Les centres de stockage sont classés en 3 catégories, en fonction de la nature des déchets qu'ils accueillent : CET de classe 1 (déchets dangereux), de classe 2 (déchets non dangereux) et de classe 3 (déchets inertes).

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable). Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Dioxines

Nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).

ELA

Emballages liquides alimentaires tels que les briques.

EMR

Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

Encombrants ou monstres

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles, matelas...).

Énergie fossile

Énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.

Gaz à effet de serre (GES)

Ils contribuent à la création d'un effet de serre qui retient la chaleur autour de la Terre. Une trop forte concentration de GES entraîne des perturbations climatiques. Ils peuvent être naturels (dioxyde de carbone, méthane ou ozone) ou produits par les hommes (comme le gaz carbonique, provenant de la combustion des carburants).

Incinération

Méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère trois sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.

Installations classées

Installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles soumises à déclaration à la Préfecture et celles soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.

Lixiviats

Eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

Mâchefers ou scories

Résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

Métaux lourds

Métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.

Méthanisation

Traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques. C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.

PEHD (polyéthylène haute densité)

Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

PET (polyéthylène téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

Résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en CET de classe 1.

Refus de tri (indésirables)

Dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage. Ils sont extraits par les trieurs des matériaux expédiés aux filières de recyclage.

TEP (tonne équivalent pétrole)

Mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple : 1 200 l de fuel = 1 TEP.

UIOM

Usine d'incinération des ordures ménagères.

Valorisation

Procédé consistant à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit (consigne), recyclage, compostage, régénération (production d'une nouvelle matière première) ou sous forme d'énergie.

Valorisation énergétique

Procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

Valorisation matière

Valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.

Valorisation organique

Valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.

